



First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001-02

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Foreign Affairs

Chairman:
The Honourable PETER STOLLERY

Tuesday, April 16, 2002 (*in camera*)
Tuesday, May 7, 2002 (*in camera*)
Wednesday, May 8, 2002 (*in camera*)
Tuesday, June 4, 2002
Wednesday, June 5, 2002

Issue No. 25

**Twentieth, twenty-first, twenty-second and
twenty-third meetings on:**

Its examination of the emerging political, social, economic and security developments in Russia and Ukraine; Canada's policy and interests in the region; and other related matters

First and second meetings on:

Bill C-50, An Act to amend certain Acts as a result of the accession of the People's Republic of China to the Agreement Establishing the World Trade Organization

INCLUDING:

THE THIRTEENTH, FOURTEENTH AND FIFTEENTH
REPORTS OF THE COMMITTEE

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
trente-septième législature, 2001-2002

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Affaires étrangères

Président:
L'honorable PETER STOLLERY

Le mardi 16 avril 2002 (à huis clos)
Le mardi 7 mai 2002 (à huis clos)
Le mercredi 8 mai 2002 (à huis clos)
Le mardi 4 juin 2002
Le mercredi 5 juin 2002

Fascicule n° 25

**Vingtième, vingt-deuxième, vingt-troisième et
vingt-quatrième réunions concernant:**

Son étude des faits nouveaux en matière politique, de questions sociales, d'économie et de sécurité en Russie et en Ukraine, les politiques et les intérêts du Canada dans la région, ainsi que d'autres sujets connexes

Première et deuxième réunions concernant:

Le projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce

Y COMPRIS:

LES TREIZIÈME, QUATORZIÈME ET
QUINZIÈME RAPPORTS DU COMITÉ

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
FOREIGN AFFAIRS

The Honourable Peter A. Stollery, *Chairperson*

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Deputy Chairperson*

and

The Honourable Senators:

Angus Austin, P.C. Bolduc * Carstairs, P.C. (or Robichaud, P.C.) Corbin De Bané, P.C.	Di Nino Grafstein Graham, P.C. Losier-Cool * Lynch-Staunton (or Kinsella) Setlakwe
---	--

*Ex Officio Members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Di Nino substituted for that of the Honourable Senator Carney, P.C. (*March 25, 2002*).

The name of the Honourable Senator Day substituted for that of the Honourable Senator Grafstein (*April 16, 2002*).

The name of the Honourable Senator Grafstein substituted for that of the Honourable Senator Day (*April 17, 2002*).

The name of the Honourable Senator Moore substituted for that of the Honourable Senator Austin, P.C. (*May 7, 2002*).

The name of the Honourable Senator Phalen substituted for that of the Honourable Senator Setlakwe (*May 7, 2002*).

The name of the Honourable Senator Austin, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Moore (*May 8, 2002*).

The name of the Honourable Senator Setlakwe substituted for that of the Honourable Senator Phalen (*May 8, 2002*).

The name of the Honourable Senator Carney, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Angus (*June 3, 2002*).

The name of the Honourable Senator Kelleher, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Di Nino (*June 3, 2002*).

The name of the Honourable Senator Day substituted for that of the Honourable Senator De Bané, P.C. (*June 4, 2002*).

The name of the Honourable Senator Kenny substituted for that of the Honourable Senator Grafstein (*June 4, 2002*).

The name of the Honourable Senator De Bané, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Kenny (*June 5, 2002*).

The name of the Honourable Senator Phalen substituted for that of the Honourable Senator Setlakwe (*June 5, 2002*).

The name of the Honourable Senator Setlakwe substituted for that of the Honourable Senator Phalen (*June 6, 2002*).

The name of the Honourable Senator Grafstein substituted for that of the Honourable Senator Day (*June 6, 2002*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Communication Canada
Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

Also available on the Internet: <http://www.parl.gc.ca>

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable Peter A. Stollery

Vice-présidente: L'honorable A. Raynell Andreychuk

et

Les honorables sénateurs:

Angus Austin, c.p. Bolduc * Carstairs, c.p. (ou Robichaud, c.p.) Corbin De Bané, c.p.	Di Nino Grafstein Graham, c.p. Losier-Cool * Lynch-Staunton (ou Kinsella) Setlakwe
---	--

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Di Nino est substitué à celui de l'honorable sénateur Carney, c.p. (*25 mars 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Day est substitué à celui de l'honorable sénateur Grafstein (*16 avril 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Grafstein est substitué à celui de l'honorable sénateur Day (*17 avril 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Moore est substitué à celui de l'honorable sénateur Austin, c.p. (*7 mai 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Phalen est substitué à celui de l'honorable sénateur Setlakwe (*7 mai 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Austin, c.p., est substitué à celui de l'honorable sénateur Moore (*8 mai 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Setlakwe est substitué à celui de l'honorable sénateur Phalen (*8 mai 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Carney, c.p., est substitué à celui de l'honorable sénateur Angus (*3 juin 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Kelleher, c.p., est substitué à celui de l'honorable sénateur Di Nino (*3 juin 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Day est substitué à celui de l'honorable sénateur De Bané, c.p.,

Le nom de l'honorable sénateur Kenny est substitué à celui de l'honorable sénateur Grafstein (*4 juin 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur De Bané, c.p., est substitué à celui de l'honorable sénateur Kenny (*5 juin 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Phalen est substitué à celui de l'honorable sénateur Setlakwe (*5 juin 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Setlakwe est substitué à celui de l'honorable sénateur Phalen (*6 juin 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Grafstein est substitué à celui de l'honorable sénateur Day (*6 juin 2002*).

Publié par le Sénat du Canada

En vente:
Communication Canada – Édition Ottawa (Ontario) K1A 0S9

Aussi disponible sur internet: <http://www.parl.gc.ca>

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, May 9, 2002:

Resuming debate on the motion of Honourable Senator Austin, P.C., seconded by the Honourable Senator Cook, for the second reading of Bill C-50, An Act to amend certain Acts as a result of the accession of the People's Republic of China to the Agreement Establishing the World Trade Organization.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat*, du jeudi 9 mai 2002:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Austin, c.p., appuyée par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Robichaud, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hervieux-Payette, c.p., que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, April 16, 2002
(31)

[English]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met this day *in camera* at 6:15 p.m., in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Peter A. Stollery, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Austin, P.C., Bolduc, Corbin, Day, De Bané, P.C., Di Nino, Graham, P.C., Setlakwe, and Stollery (10).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch of the Library of Parliament: John Wright and Peter Berg, Research Officers.

The committee proceeded to discuss its future business:

It was agreed — That the committee would try to table its reports on Russia and Ukraine the week of May 20, 2002 and that the draft report, including the recommendations, be distributed to the members the week of April 30, 2002. In order to achieve this, the committee will request updated papers from Patrick Armstrong and from members of Team Canada that went to Russia.

At 7:00 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, May 7, 2002
(32)

[English]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met this day *in camera* at 5:05 p.m., in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Peter A. Stollery, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Bolduc, Corbin, Di Nino, Grafstein, Graham, P.C., Moore, Phalen, and Stollery (9).

Other senator present: The Honourable Senator Carney, P.C. (1).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch of the Library of Parliament: John Wright, Research Officer.

The committee resumed consideration of its Order of Reference pertaining to its study on developments in Russia and Ukraine. (*See committee proceedings of March 31, 2001, Issue No. 1.*)

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 16 avril 2002
(31)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 18 h 15, à huis clos, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Peter A. Stollery (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Austin, c.p., Bolduc, Corbin, Day, De Bané, c.p., Di Nino, Graham, c.p., Setlakwe et Stollery (10).

Également présents: De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement: John Wright et Peter Berg, attachés de recherche.

Le comité discute de ses travaux futurs.

Il est convenu — Que le comité tenterait de déposer son rapport sur la Russie et l'Ukraine au cours de la semaine du 20 mai 2002 et de distribuer l'ébauche de rapport, y compris les recommandations, aux membres du comité au cours de la semaine du 30 avril 2002. Pour y parvenir, le comité demandera des documents mis à jour à Patrick Armstrong de même qu'à des membres d'Équipe Canada qui se sont rendus en Russie.

À 19 heures, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le mardi 7 mai 2002
(32)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 17 h 05, à huis clos, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Peter A. Stollery (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Bolduc, Corbin, Di Nino, Grafstein, Graham, c.p., Moore, Phalen et Stollery (9).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Carney, c.p. (1).

Également présent: De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement: John Wright, attaché de recherche.

Le comité reprend l'étude de son ordre de renvoi concernant son étude des faits nouveaux en Russie et en Ukraine. (*Voir les délibérations du comité du 31 mars 2001, fascicule n° 1.*)

It was moved by the Honourable Senator Moore — That the committee adopt the following budget application for its special study on Russia and Ukraine ending July 31, 2002:

Professional and Other Services:	\$25,000.00
All Other Expenditures:	500.00
Total	\$25,500.00

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved by the Honourable Senator Moore That the committee adopt the following budget application for its special study on Foreign Relations for the fiscal year ending March 31, 2003:

Professional and Other Services:	\$16,500.00
Transportation and Communications:	\$30,150.00
All Other Expenditures:	\$ 500.00
Total	\$47,150.00

The question being put on the motion, it was adopted.

The committee proceeded to study the draft of the report on its study of Russia and Ukraine.

At 6:00 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, May 8, 2002
(33)

[English]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met this day *in camera* at 4:10 p.m., in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Peter A. Stollery, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bolduc, Corbin, De Bané, P.C., Di Nino, Grafstein, Graham, P.C., and Stollery (7).

Other senator present: The Honourable Senator Carney, P.C. (1).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch of the Library of Parliament: John Wright, Research Officer.

The committee resumed consideration of its Order of Reference pertaining to its study on developments in Russia and Ukraine. (*See committee proceedings of March 31, 2001, Issue No. 1.*)

The committee continued to review the draft report of its study on Russia and Ukraine.

It was agreed — That, in the next few days, members should get in touch with the research staff to give them all corrections that they see necessary for the body of the report.

Il est proposé par l'honorable Moore — Que le comité adopte la demande de budget pour son étude spéciale sur la Russie et l'Ukraine se terminant le 31 juillet 2002:

Services professionnels et autres:	25 000 \$
Toutes les autres dépenses:	500 \$
Total	5 500 \$

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé par le sénateur Moore — Que le comité adopte la demande de crédit budgétaire suivante pour son étude spéciale sur les relations extérieures pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003:

Services professionnels et autres:	16 500 \$
Transports et communications:	30 150 \$
Toutes les autres dépenses:	<u>500 \$</u>
Total	47 150 \$

La question, mise aux voix, est adoptée.

Le comité procède à l'étude de l'ébauche de son rapport sur l'étude de faits nouveaux en Russie et en Ukraine.

À 18 heures, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le mercredi 8 mai 2002
(33)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 16 h 10, à huis clos, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Peter A. Stollery (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Bolduc, Corbin, De Bané, c.p., Di Nino, Grafstein, Graham, c.p., et Stollery (7).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Carney, c.p. (1).

Également présent: De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement: John Wright, attaché de recherche.

Le comité reprend l'étude de son ordre de renvoi concernant son étude sur les faits nouveaux en Russie et en Ukraine. (*Voir les délibérations du comité du 31 mars 2001, fascicule n° 1.*)

Le comité reprend l'étude de l'ébauche de rapport de son étude sur la Russie et l'Ukraine.

Il est convenu — Que, dans les prochains jours, les membres du comité devraient communiquer avec le personnel de recherche afin de leur faire part de toutes les corrections qu'ils jugent nécessaire d'apporter au rapport.

At 5:25 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, June 4, 2002
(34)

[English]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met this day at 6:00 p.m., in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Peter A. Stollery, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Austin, P.C., Carney, P.C., Corbin, Day, Kelleher, P.C., Kenny, Losier-Cool, Setlakwe and Stollery (10).

Other senator present: The Honourable Senator Di Nino (1).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch of the Library of Parliament: John Wright, Peter Berg and Jay Sinha, Research Officers.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The committee commenced consideration of its Order of Reference pertaining to Bill C-50, An Act to amend certain Acts as a result of the accession of the People's Republic of China to the Agreement Establishing the World Trade Organization.

WITNESSES:

From the Department of Foreign Affairs and International Trade:

Andrea Lyon, Director, Tariffs and Market Access Division;

John Morrison, Director, China and Mongolia Division.

From the Department of Finance:

Guillaume Cliche, International Relations Officer, Trade Remedies and General Trade Relations.

Ms Lyon made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

At 7:05 p.m., the committee suspended its work.

At 7:15 p.m., the committee resumed *in camera*.

The committee resumed consideration of its Order of Reference pertaining to its study on developments in Russia and Ukraine. (*See committee proceedings of March 31, 2001, Issue No. 1.*)

The committee resumed its study of the draft report on Russia and Ukraine.

It was moved by the Honourable Senator Day — That a working group composed of all members of the committee interested in participating in it meet Monday, June 10, 2002 to revise the new draft report which will include all the proposed changes on Russia and Ukraine and

À 17 h 25, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le mardi 4 juin 2002
(34)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 18 heures, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Peter A. Stollery, (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Austin, c.p., Carney, c.p., Corbin, Day, Kelleher, c.p., Kenny, Losier-Cool, Setlakwe et Stollery (10).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Di Nino (1).

Également présents: De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement, John Wright, Peter Berg et Jay Sinha, attachés de recherche.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le comité entreprend l'examen de son ordre de renvoi concernant le projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce.

TÉMOINS:

Du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international:

Andrea Lyon, directrice, Direction des droits de douane et de l'accès au marché;

John Morrison, directeur, Direction de la Chine et de la Mongolie.

Du ministère des Finances:

Guillaume Cliche, agent des relations internationales, Recours commerciaux et relations commerciales générales.

Mme Lyon fait une déclaration et, avec l'aide des autres témoins, répond aux questions.

À 19 h 05, le comité suspend ses travaux.

À 19 h 15, le comité poursuit ses travaux à huis clos.

Le comité reprend l'étude de son ordre de renvoi concernant son étude sur les faits nouveaux en Russie et en Ukraine. (*Voir les délibérations du comité du 31 mars 2001, fascicule n° 1.*)

Le comité reprend l'étude de l'ébauche de rapport sur la Russie et l'Ukraine.

Il est proposé par l'honorable sénateur Day — Qu'un groupe de travail composé de tous les membres du comité que cela intéresse se réunissent le lundi 10 juin 2002 pour revoir la nouvelle ébauche du rapport sur la Russie et l'Ukraine, qui reprendra tous les changements proposés, et

That the committee meet on Tuesday, June 11, 2002 for a final vote and ratification of the draft report.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

At 8:20 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 5, 2002
(35)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met this day at 3:55 p.m., in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Peter A. Stollery, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Austin, P.C., Bolduc, Carney, P.C., Corbin, Day, De Bané, P.C., Graham, P.C., Kelleher, P.C., Losier-Cool, Phalen and Stollery (12).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch of the Library of Parliament: John Wright, Peter Berg and Jay Sinha, Research Officers.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The committee resumed consideration of its Order of Reference pertaining to Bill C-50, An Act to amend certain Acts as a result of the accession of the People's Republic of China to the Agreement Establishing the World Trade Organization.

WITNESSES:

From the Department of Foreign Affairs and International Trade:

Steven Goodinson, Trade Policy Officer, Tariffs and Market Access Division;

Ray Boomgaardt, Special Counsel, Trade Law Bureau of Vital Statistics.

From the Department of Finance:

Guillaume Cliche, International Relations Officer, Trade Remedies and General Trade Relations.

The witnesses answered questions.

It was moved by the Honourable Senator Corbin — That the committee complete clause-by-clause consideration of Bill C-50.

After debate, it was resolved in the affirmative.

It was agreed — That the title stand

It was agreed — That Clause 1 carry.

It was agreed — That Clause 2 carry.

It was agreed — That Clause 3 carry.

It was agreed — That Clauses 4 to 10 carry.

Que le comité se réunisse le mardi 11 juin 2002 pour un vote final et la ratification de l'ébauche de rapport.

Après discussion, la question, mise aux voix, est adoptée.

À 20 h 20, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le mercredi 5 juin 2002
(35)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 15 h 55, dans la salle 160-S de l'Édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Peter A. Stollery (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Austin, c.p., Bolduc, Carney, c.p., Corbin, Day, De Bané, c.p., Graham, c.p., Kelleher, c.p., Losier-Cool, Phalen et Stollery (12).

Également présents: Du Service de recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement: John Wright, Peter Berg et Jay Sinha, attachés de recherche.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le comité entame ses travaux en vertu de l'ordre de renvoi relatif au projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce.

TÉMOINS:

Du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international:

Steven Goodinson, agent de politique commerciale, Direction des droits de douane et de l'accès au marché;

Ray Boomgaardt, conseiller spécial, Statistique du droit commercial.

Du ministère des Finances:

Guillaume Cliche, agent des relations internationales, Recours commerciaux et relations commerciales générales.

Les témoins répondent aux questions.

Il est proposé par l'honorable sénateur Corbin — Que le comité termine l'étude article par article du projet de loi C-50.

Après débat, la motion est adoptée.

Il est entendu — Que le titre est réservé.

Il est entendu — Que l'article 1 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 2 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 3 est adopté.

Il est entendu — Que les articles 4 à 10 sont adoptés.

It was agreed — That Clauses 11 to 15 carry.

It was agreed — That Clauses 16 to 20 carry.

It was agreed — That Clauses 21 to 25 carry.

It was agreed — That Clause 26 carry.

It was agreed — That the title carry.

It was agreed — That Bill C-50 be adopted.

It was agreed — That the Chairman report to the Senate that Bill C-50 An Act to amend certain Acts as a result of the accession of the People's Republic of China to the Agreement Establishing the World Trade Organization, has been adopted without amendment.

It was agreed — That the documents provided by the officials of the Department of Foreign Affairs and International Trade, the first one concerning how the China-specific safeguards in Bill C-50 differ from the global safeguards that have already been implemented into Canadian legislation and the second, a brief statement regarding the role of CCRA in enforcing safeguards, be appended to the Proceedings of this day.

At 4:40 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

Il est entendu — Que les articles 11 à 15 sont adoptés.

Il est entendu — Que les articles 16 à 20 sont adoptés.

Il est entendu — Que les articles 21 à 25 sont adoptés.

Il est entendu — Que l'article 26 est adopté.

Il est entendu — Que le titre est adopté.

Il est entendu — Que le projet de loi C-50 est adopté.

Il est entendu — Que le président fera rapport au Sénat de l'adoption sans proposition d'amendement du projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce.

Il est entendu — Que les documents fournis par les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le premier portant sur la façon dont les mesures de protection propres à la Chine que prévoit le projet de loi C-50 diffèrent des protections globales qui ont déjà été mises en oeuvre dans les lois canadiennes et le second, un bref énoncé concernant le rôle de l'ADRC dans l'exécution de ces mesures de protection, sont annexés au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

À 16 h 40, il est entendu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

REPORTS OF THE COMMITTEE

THURSDAY, May 30, 2002

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs has the honour to present its

THIRTEENTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Thursday, March 1st, 2001 to examine and report on emerging political, social, economic and security developments in Russia and Ukraine; Canada's policy and interests in the region; and other related matters, now requests approval of funds for 2002-2003.

Pursuant to Section 2:07 of the *Procedural Guidelines for the Financial Operation of Senate Committees*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le JEUDI 30 mai 2002

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a l'honneur de présenter son

TREIZIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé par le Sénat le jeudi 1^{er} mars 2001 à examiner pour en faire rapport, les faits nouveaux en matière de politique, de questions sociales, d'économie et de sécurité en Russie et en Ukraine, les politiques et les intérêts du Canada dans la région, ainsi que d'autres sujets connexes, demande que des fonds lui soient approuvés pour 2002-2003.

Conformément à l'article 2 :07 des *Directives régissant le financement des comités du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

PETER A. STOLLERY

Chairman

STANDING SENATE COMMITTEE ON
FOREIGN AFFAIRS

APPLICATION FOR BUDGET
AUTHORIZATION FOR SPECIAL
STUDY - RUSSIA AND UKRAINE FOR THE
FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2002

Order of Reference

Extract from the *Journals of the Senate of Thursday, March 1, 2001*:

The Honourable Senator Stollery moved, seconded by the Honourable Senator Taylor:

That the Standing Senate Committee on Foreign Affairs be authorised to examine and report on emerging political, social, economic and security developments in Russia and Ukraine; Canada's policy and interests in the region; and other related matters;

That the papers and evidence received and taken on the subject and the work accomplished by the Senate Standing Committee on Foreign Affairs during the Second Session of the Thirty Sixth Parliament be referred to the Committee;

That the Committee submit its final report no later than June 28, 2002 and that the Committee retain all powers necessary to publicise the findings of the Committee contained in the final report until July 31, 2002; and

That the Committee be permitted, notwithstanding usual practices, to deposit its report with the Clerk of the Senate, if the Senate is not then sitting; and that the report be deemed to have been tabled in the Chamber.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DEMANDE D'AUTORISATION BUDGÉTAIRE
POUR UNE ÉTUDE SPÉCIALE SUR LA RUSSIE ET
L'UKRAINE POUR L'ANNÉE FISCALE
SE TERMINANT LE 31 MARS 2002

Ordre de renvoi

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 1^{er} mars 2001:

L'honorable sénateur Stollery propose, appuyé par l'honorable sénateur Taylor,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les faits nouveaux en matière de politique, de questions sociales, d'économie et de sécurité en Russie et en Ukraine, les politiques et les intérêts du Canada dans la région, ainsi que d'autres sujets connexes;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus sur la question par le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères durant la deuxième session de la trente-sixième législature soient déférés au comité;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 28 juin 2002; et que le comité conserve les pouvoirs nécessaires à la diffusion de son étude contenu dans son rapport final et ce jusqu'au 31 juillet 2002;

Que le Comité soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer son rapport auprès du Greffier du Sénat, si le Sénat ne siège pas, et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé au Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	\$25,000.00
All Other Expenditures	\$ 500.00
TOTAL	\$ 25,500.00

RÉSUMÉ DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	25 000 \$
Autres dépenses	500 \$
TOTAL	25 500 \$

The foregoing budget was approved by the Standing Senate Committee on Foreign Affairs on May 7, 2002.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is being considered.

Date

Chair, Standing Senate Committee on Foreign Affairs

Date

Chairman, Standing Committee on Internal Economy,
Budgets and Administration

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères le 7 mai 2002.

Le soussigné ou un remplaçant sera présent lors de l'étude de ce budget.

Date

Président, Comité sénatorial permanent des
affaires étrangères

Date

Président, Comité permanent de la régie interne, des budgets
et de l'administration

**EXPLANATION OF COST ELEMENTS
PROFESSIONAL AND SPECIAL SERVICES**

1. Communication Consultant (0432)	\$ 12,000
2. Working Meals (0415) 10 meals @ \$300	\$3,000
3. French and English Editing of the report	<u>\$10,000</u>
Sub-total	\$ 25,000

ALL OTHER EXPENDITURES

Courier Services	<u>500</u>
TOTAL	\$ 25,500

The Senate administration has reviewed this budget application.

Heather Lank, Principal Clerk of Committees

Date

Richard Ranger, Director of Finance

Date

**EXPLICATION DES COÛTS
SERVICES PROFESSIONNELS ET SPÉCIAUX**

1. Consultant en communications (0432)	12 000 \$
2. Repas de travail (0415) (10 repas @ 300 \$)	3 000 \$
3. Éditions française et anglaise du rapport	<u>10 000 \$</u>
Total partiel	25 000 \$

AUTRES DÉPENSES

Services de messagerie	<u>500 \$</u>
TOTAL	25 500 \$

L'Administration du Sénat a étudié cette demande budgétaire.

Heather Lank, greffière principale des comités

Date

Richard Ranger, Directeur des finances

Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, May 30, 2002

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Foreign Affairs for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2003 for the purpose of its Special Study on Russia and the Ukraine, as authorized by the Senate on Thursday, March 1, 2001. The approved budget is as follows:

Professional and Other Services	\$25,000
Transport and Communications	\$ 0
Miscellaneous	\$ <u>500</u>
Total	\$ 25,500

Respectfully submitted

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 30 mai 2002

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget présenté par le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères pour les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 aux fins de leur Étude spéciale sur la Russie et l'Ukraine tel qu'autorisé par le Sénat le jeudi 1^{er} mars 2001. Le budget approuvé se lit comme suit:

Services professionnels et autres	25 000 \$
Transports et communications	0 \$
Divers	<u>500</u> \$
Total	25 500 \$

Respectueusement soumis,

Le président,

RICHARD H. KROFT

Chairman

THURSDAY, May 30, 2002

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs has the honour to present its

FOURTEENTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Thursday, March 1st, 2001 be authorized to examine such issues as may arise from time to time relating to Foreign relations generally, now requests approval of funds for 2002-2003.

Pursuant to Section 2:07 of the *Procedural Guidelines for the Financial Operation of Senate Committees*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,

PETER A. STOLLERY

Chairman

Le JEUDI 30 mai 2002

Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères a l'honneur de présenter son

QUATORZIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé par le Sénat le jeudi 1^{er} mars 2001 soit autorisé à étudier les questions qui pourraient survenir occasionnellement se rapportant aux relations étrangères en général, demande que des fonds lui soient approuvés pour 2002-2003.

Conformément à l'article 2 :07 des *Directives régissant le financement des comités du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

**STANDING SENATE COMMITTEE ON
FOREIGN AFFAIRS**

**APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR SPECIAL STUDY - FOREIGN RELATIONS
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2003**

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**DEMANDE D'AUTORISATION BUDGÉTAIRE POUR UNE
ÉTUDE SPÉCIALE SUR LES RELATIONS ÉTRANGÈRES
DURANT L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2003**

Order of Reference

Extract from the Journal of the Senate of Thursday, March 1, 2001:

The Honourable Senator Stollery moved, seconded by the Honourable Senator Cook:

That the Standing Senate Committee on Foreign Affairs in accordance with Rule 86(1)(h), be authorised to examine such issues as may arise from time to time relating to Foreign relations generally; and

That the Committee report to the Senate no later than March 31, 2003.

After debate,
The question being put on the motion, as modified, it was adopted.

Ordre de renvoi

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 1^{er} mars 2001:

L'honorable sénateur Stollery propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, en conformité avec l'article 86(1)h) du Règlement, soit autorisé à étudier les questions qui pourraient survenir occasionnellement se rapportant aux relations étrangères en général,

Que le Comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 31 mars 2003.

Après débat,
La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle
Clerk of the Senate

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	\$ 16,500.00
Transportation and Communications	\$ 30,150.00
All Other Expenditures	\$ <u>500.00</u>
TOTAL	\$47,150.00

The foregoing budget was approved by the Standing Senate Committee on Foreign Affairs on May 7, 2002.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is being considered.

Date

Chair, Standing Senate Committee on Foreign Affairs

Date

Chairman, Standing Committee on Internal Economy,
Budgets and Administration

RÉSUMÉ DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	16 500 \$
Transports et communications	30 150 \$
Autres dépenses	<u>500 \$</u>
TOTAL	47 150 \$

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères le 7 mai 2002.

Le soussigné ou un remplaçant sera présent lors de l'étude de ce budget.

Date

Président, Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Date

Président, Comité permanent de la régie interne, des budgets et
de l'administration

**EXPLANATION OF COST ELEMENTS
PROFESSIONAL AND SPECIAL SERVICES**

1. Communication Consultant (0432)	\$ 7,500
2. Registration fees (4 participants at \$1,500)	\$ 6,000
3. Working Meals (0415) (10 meals @ \$300)	<u>\$3,000</u>
Sub-total	\$ 16,500

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS

1. International Conferences and Invitations (5 days) 4 Senators	
Air Transportation 4 x 5,250	\$ 21,000
Per diems 5 days x 4 x \$125	\$ 2,500
Hotel accomodation 5 days x 4 x \$295	\$5,900
Contingencies	<u>\$ 750</u>
Sub-total	\$ 30,150

ALL OTHER EXPENDITURES

Courier Services	\$ <u>500</u>
TOTAL	\$47,150

The Senate administration has reviewed this budget application.

Heather Lank, Principal Clerk of Committees

Date

Richard Ranger, Director of Finance

Date

**EXPLICATION DES COÛTS
SERVICES PROFESSIONNELS ET SPÉCIAUX**

1. Consultant en communications (0432)	7 500 \$
2. Frais d'enregistrement (4 participants à \$1,500)	6 000 \$
3. Repas de travail (0415) (10 repas @ 300 \$)	<u>3 000 \$</u>
Total partiel	16 500 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Conférences internationales et invitations (5 jours) 4 sénateurs	
Transport aérien 4 x 5 250	\$21 000 \$
Indemnités quotidiennes 5 jours x 4 x 125	\$ 2 500 \$
Hébergement 5 jours x 4 x 295	\$ 5 900 \$
Dépenses imprévues	<u>750 \$</u>
Total partiel	30 150 \$

AUTRES DÉPENSES

Services de messagerie	<u>500 \$</u>
TOTAL	47 150 \$

L'Administration du Sénat a étudié cette demande budgétaire.

Heather Lank, greffière principale des comités

Date

Richard Ranger, Directeur des finances

Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, May 30, 2002

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Foreign Affairs for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2003 for the purpose of its Special Study on Foreign Relations, as authorized by the Senate on Thursday, March 1, 2001. The approved budget is as follows:

Professional and Other Services	\$ 9,500
Transport and Communications	\$ 5,500
Other Expenditures	\$ 500
Total	\$ 15,500

Respectfully submitted,

Le président,

RICHARD H. KROFT

Chairman

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 30 mai 2002

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget présenté par le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères pour les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 aux fins de leur Étude spéciale sur les relations étrangères tel qu'autorisé par le Sénat le jeudi 1^{er} mars 2001. Le budget approuvé se lit comme suit:

Services professionnels et autres	9 500 \$
Transports et des communications	5 500 \$
Autres dépenses	500 \$
Total	15 500 \$

Respectueusement soumis,

Le président,

RICHARD H. KROFT

Chairman

THURSDAY, June 6, 2002

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs has the honour to present its

FIFTEENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-50, An Act to amend certain Acts as a result of the accession of the People's Republic of China to the Agreement Establishing the World Trade Organization, has examined the said Bill in obedience to its Order of Reference dated Thursday, May 9, 2002, and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président

PETER A. STOLLERY

Chairman

Le JEUDI 6 juin 2002

Le Comité permanent sénatorial des affaires étrangères a l'honneur de présenter son

QUINZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accèsion de la République populaire de China à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 9 mai 2002, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 4, 2002

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs, to which was referred Bill C-50, to amend certain Acts as a result of the accession of the People's Republic of China to the Agreement Establishing the World Trade Organization, met this day at 6:00 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Peter A. Stollery (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, I call the meeting to order. Our witnesses this evening are Ms Andrea Lyon and Mr. John Morrison from the Department of Foreign Affairs, and Mr. Guillaume Cliche from the Department of Finance.

Senator Andreychuk: If I may interrupt, Mr. Chairman, will the minister appear before the committee this evening?

The Chairman: I apologize, Senator Andreychuk. I forgot to say that the minister cannot be here this evening to introduce the bill, but he will attend at the meeting next Tuesday.

Senator Corbin: I would like to raise a matter under a point of order. We have been sent a document entitled, "Comments on Bill C-50" from the Chinese government. As I understand it, Mr. Chairman, this was sent to your office from the Embassy of China. I understand that it is specifically addressed to the members of this committee and the Senate. I do not know what the usual protocol is, but it is my understanding that, if there is a divergence of opinion in the interpretation of official text, then the matter should be taken up between governments at that level and not between a government and a committee of Parliament under either House.

I do not know if the officials here present are aware of this document. Perhaps they would comment on the acceptability of this document for this committee and tell us if it has been dealt with, in terms of protocol, at the highest levels of government.

The Chairman: Thank you, Senator Corbin, and we can certainly ask questions of the officials. Perhaps I could give you a short background on why we received this letter.

My office was contacted by someone at the Chinese Embassy and I was given to understand that someone from the Chinese Embassy wanted to appear before our committee. My view was the same as the view that you just expressed. It did not seem to me to be an appropriate way of going about something that is an agreement between Canada, other countries and China. Actually, it did not seem to be someone from the Chinese Embassy but, in fact, someone from Shanghai who was intending to come before us. I thought that seemed a little inappropriate, as you have said, in respect of an agreement between two countries.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 4 juin 2002

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, qui a été saisi du projet de loi C-50, modifiant certaines lois en conséquence de l'accèsion de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, se rencontre aujourd'hui à 18 heures pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Peter A. Stollery (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Nous entendrons ce matin Mme Andrea Lyon et M. John Morrison, du ministère des Affaires étrangères, ainsi que M. Guillaume Cliche, du ministère des Finances.

Le sénateur Andreychuk: Je m'excuse de vous interrompre, monsieur le président, mais j'aimerais savoir si le ministre va comparaître devant le comité ce soir.

Le président: Excusez-moi, sénateur Andreychuk. J'ai oublié de vous dire que le ministre ne pouvait pas être avec nous ce soir pour nous présenter le projet de loi; il sera là pour la séance de mardi prochain.

Le sénateur Corbin: Je voudrais faire un rappel au Règlement. Nous avons reçu un document contenant les commentaires du gouvernement chinois au sujet du projet de loi C-50. Si je comprends bien, monsieur le président, c'est l'ambassade de Chine qui a fait parvenir ce document à votre bureau, à l'attention expresse des membres de notre comité et du Sénat. Je ne sais pas quel est le protocole habituel, mais il me semble que, s'il y a des divergences d'opinion dans l'interprétation d'un texte officiel, elles doivent être réglées au niveau des gouvernements, et non entre un gouvernement et un comité parlementaire de l'une ou l'autre chambre.

Je ne sais pas si les fonctionnaires qui sont ici sont au courant de l'existence de ce document. Ils pourraient peut-être nous dire s'ils le jugent acceptable et s'il a été reçu, pour respecter le protocole, aux plus hauts niveaux du gouvernement.

Le président: Merci, sénateur Corbin. Nous pouvons certainement poser des questions aux fonctionnaires. Mais permettez-moi de vous expliquer brièvement pourquoi nous avons reçu cette lettre.

Il y a quelqu'un de l'ambassade de Chine qui a communiqué avec mon bureau et qui m'a laissé entendre que l'ambassade voulait nous envoyer un témoin. Je me suis fait la même réflexion que vous. Cela ne me paraissait pas une façon appropriée de discuter d'une entente entre le Canada, la Chine et d'autres pays. En fait, la personne qui voulait comparaître devant nous ne venait pas de l'ambassade de Chine, mais de Shanghai. J'ai trouvé cela un peu inapproprié, comme vous l'avez souligné, puisqu'il s'agit d'une entente entre deux pays.

You have that memo because my solution was to suggest to them that they send a memo to the committee and then we would take a look at it. That is where it stands for now.

Ms Lyon, perhaps you could enlighten us on this matter?

Ms Andrea Lyon, Director, Tariffs and Market Access Division, Department of Foreign Affairs and International Trade: With respect to the inquiry by the Chinese government, indeed we have been made aware of the concerns that were outlined in that particular document. We have had a meeting with officials from the Chinese Embassy to review their concerns and we have replied to the Chinese government in writing with respect to our response. I believe that a copy of that reply has been provided to the clerk of the Foreign Affairs Committee.

The Chairman: I suppose it is in the package that senators have about this matter.

Senator Andreychuk: No, it is not.

Senator Di Nino: Mr. Chairman, since we have alluded to the document, I think it would be appropriate for us to include copies of it in the minutes. As well, we should be given a copy of the response, and include that as part of the minutes of the committee, as well.

The Chairman: Certainly, that will be done.

Senator Carney: Following up on Senator Di Nino's suggestion, since we obviously will not have a chance to read the comments that I have just received or the letter that is being circulated, could we return to this issue tomorrow, after the Senate rises, rather than try to hastily deal with it today?

The Chairman: That is a good idea, Senator Carney. We have no problem with dealing with that matter tomorrow.

There is the question of the appropriateness of something that is the subject of a negotiation between two governments, and then the committee somehow becoming involved. As your chairman, I must ask if the Canadian government would go to the committee on foreign affairs of the People's Republic Congress about a concern that we have with the Chinese government? Would it work that way? I somehow get the idea that that might not work.

However, we should be open to people coming before us. In our study on Russia, we met with several prime ministers and former prime ministers, but they were not made part of the proceedings because there seems to be a theory that foreign governments cannot be made a part of our deliberations. I feel that Senator Austin may think that that is not entirely right. Is that right, Senator Austin? I do not know. I think we could have heard from some of these people. We discussed it, and that is why I raise the matter here.

Vous avez reçu cette note parce que la solution que j'ai trouvée a été de suggérer aux gens de l'ambassade de nous envoyer une note pour que le comité l'étudie. Voilà où nous en sommes pour le moment.

Madame Lyon, vous pourriez peut-être nous en dire plus long sur cette question?

Mme Andrea Lyon, directrice, Direction des droits de douane et de l'accès aux marchés, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international: En ce qui concerne la requête du gouvernement chinois, nous avons effectivement été mis au courant des préoccupations soulevées dans ce document. Nous avons rencontré des représentants de l'ambassade de Chine pour discuter de leurs préoccupations et nous avons envoyé une réponse écrite au gouvernement chinois. Je crois que la greffière du Comité des affaires étrangères a reçu une copie de cette réponse.

Le président: Je suppose qu'elle se trouve dans la trousse que les sénateurs ont reçue à ce sujet-là.

Le sénateur Andreychuk: Non, elle n'y est pas.

Le sénateur Di Nino: Monsieur le président, puisque nous avons fait allusion à ce document, je pense qu'il serait approprié de le verser au procès-verbal. Nous devrions aussi avoir une copie de la réponse et l'inclure également dans le compte rendu du comité.

Le président: Certainement, ce sera fait.

Le sénateur Carney: Au sujet de la suggestion du sénateur Di Nino, comme nous n'aurons évidemment pas l'occasion de lire les commentaires que je viens de recevoir ni la lettre qu'on nous distribue en ce moment même, pourrions-nous revenir à cette question demain, après l'ajournement du Sénat, plutôt que d'essayer de régler cela à la hâte aujourd'hui?

Le président: C'est une bonne idée, sénateur Carney. Je n'ai pas d'objection à ce que nous remettions cette question à demain.

Nous devons nous demander s'il est approprié que le comité discute de quelque chose qui fait l'objet de négociations entre deux gouvernements. En tant que président du comité, je dois me demander si le gouvernement canadien comparaitrait devant un comité des affaires étrangères du Congrès de la République populaire de Chine au sujet d'une question touchant nos rapports avec le gouvernement chinois. Est-ce que les choses se passeraient de cette façon? J'en doute un peu.

Mais nous devons demeurer ouverts à l'idée de recevoir des témoignages. À l'occasion de notre étude sur la Russie, nous avons rencontré plusieurs premiers ministres et anciens premiers ministres, mais il n'en a pas été question dans le compte rendu de nos séances parce qu'il semble qu'en théorie, nous ne pouvons pas faire une place aux gouvernements étrangers dans nos délibérations. J'ai l'impression que le sénateur Austin trouve que ce n'est pas entièrement justifié, n'est-ce pas, sénateur Austin? Je ne sais pas. Je pense que nous aurions pu entendre certaines de ces personnes. Nous en avons discuté, et c'est pourquoi j'en parle aujourd'hui.

Senator Austin: My view is that we should not be setting precedents either way. There will be cases where we might want to hear from a representative of a foreign government, but this is a case of interpreting the meaning of a protocol. That is business for the two governments to deal with, not this committee. On the other hand, we have a piece of legislation before us.

I just want to say for the record that there will be other circumstances where we will not be dealing with the interpretation of an agreement between Canada and another country, but dealing with a public policy issue of some kind where the representations of a foreign government might be quite interesting to us. For example, in my experience in dealing with the Colombia River treaty and protocol, the predecessor of this committee, and the House committee, heard witnesses who represented the United States government.

Senator Carney: My point in suggesting that we look at this tomorrow is simply that, since we have not read it, we do not know what it does deal with. I have not read it since, literally, I received it just minutes ago. Therefore, I have no way of judging what it contains.

The Chairman: We will deal with it tomorrow.

Senator Di Nino: Mr. Chairman, we were just given two documents. One is a response from the Department of Foreign Affairs and International Trade to the gentleman, I assume, who sent us the letter. No, that is a different person. The other looks like it is a note. I would like to ask our witnesses if they have seen a copy of the letter that was sent to us from the embassy?

Ms Lyon: Yes, we have.

Senator Di Nino: Is this what you are responding to?

The Chairman: What, Senator Di Nino?

Senator Di Nino: Your response is to that letter?

Ms Lyon: I cannot see the document.

Senator Di Nino: We were given a copy of a letter, dated April 29, that DFAIT sent to Liu Guosheng, minister-counsellor.

Ms Lyon: Yes, that would be it.

Senator Di Nino: I just want to make sure we all have a copy of this. Is this in response to the letter sent by the embassy to our clerk, Line Gravel, or is this in response to the note?

Ms Lyon: It is in response to the note. They involve the same issues.

Senator Di Nino: The letter covers both of them?

Ms Lyon: Yes.

Le sénateur Austin: Ce que je pense, c'est que nous ne devons pas créer de précédent, ni dans un sens ni dans l'autre. Il y aura des cas où nous pourrions vouloir entendre un représentant d'un gouvernement étranger, mais c'est une question d'interprétation de l'esprit du protocole. C'est aux deux gouvernements de régler cette question, pas à nous. Mais, d'un autre côté, nous avons un projet de loi à étudier.

Je veux simplement souligner pour le compte rendu qu'il pourrait y avoir d'autres situations dans lesquelles nous n'aurions pas à nous pencher sur l'interprétation d'un accord entre le Canada et un autre pays, mais sur une question de politique gouvernementale au sujet de laquelle il pourrait être très intéressant de connaître le point de vue d'un gouvernement étranger. Par exemple, quand nous avons étudié le traité et le protocole touchant le fleuve Columbia, le prédécesseur de notre comité et le comité de la Chambre ont entendu des témoins représentant le gouvernement américain.

Le sénateur Carney: Si j'ai suggéré que nous laissons cela à demain, c'est simplement parce que nous ne savons pas de quoi il s'agit puisque nous n'avons pas lu le document. Je ne l'ai pas lu parce que je viens de le recevoir il y a quelques minutes à peine. Je n'ai donc aucun moyen de juger de son contenu.

Le président: Nous nous en occuperons demain.

Le sénateur Di Nino: Monsieur le président, on vient de nous distribuer deux documents. Il y a d'abord une réponse du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à la personne qui nous a envoyé la lettre, je présume. Non, il s'agit de quelqu'un d'autre. L'autre document semble être une note. J'aimerais demander à nos témoins s'ils ont vu une copie de la lettre que l'ambassade nous a envoyée.

Mme Lyon: Oui, nous l'avons vue.

Le sénateur Di Nino: Est-ce que c'est à cela que vous répondez?

Le président: À quoi, sénateur Di Nino?

Le sénateur Di Nino: À cette lettre?

Mme Lyon: Je ne vois pas le document.

Le sénateur Di Nino: On nous a remis une copie d'une lettre datée du 29 avril, que le MAECI a envoyée au ministre-conseiller Liu Guosheng.

Mme Lyon: Oui, c'est bien cela.

Le sénateur Di Nino: Je voulais simplement être certain que nous en avons tous un exemplaire. Est-ce qu'il s'agit de la réponse à la lettre que l'ambassade a envoyée à notre greffière, Line Gravel, ou d'une réponse à la note?

Mme Lyon: C'est une réponse à la note. Les deux documents portent sur les mêmes questions.

Le sénateur Di Nino: La lettre couvre les deux?

Mme Lyon: Oui.

The Chairman: May I, then, ask Andrea Lyon to make her presentation? Let me just say that if you make your presentation short it will give others an opportunity to be heard, and then we can have questions. Please continue.

Ms Lyon: On December 11, 2001, China acceded to the World Trade Organization following 15 years of negotiations. The terms of China's accession will bring broad and very positive improvements in access to the Chinese market for Canadian exporters of goods and services.

WTO accession negotiations normally do not require Canada to make any legislative changes, as it is the acceding country which undertakes the concessions and any attendant domestic changes. However, Bill C-50 will enable Canada to implement fully certain special rights that were agreed to during China's WTO accession negotiations. The new rights implemented in Bill C-50 include China-specific safeguards and the right to apply non-market-economy rules in anti-dumping investigations involving Chinese goods. These are temporary measures.

The China-specific safeguards, which will be available for 12 years following accession, include the following: A product specific safeguard and a diversionary safeguard. The anti-dumping measure will allow WTO members to apply special price comparability rules to China in anti-dumping investigations while China makes the transition to a market economy. This right would be in effect for 15 years from the date of China's accession to the WTO.

These measures would be complementary to existing provisions in Canadian law on safeguards and anti-dumping procedures. Canada's existing trade policies and legislation in these areas are guided by, and based on, the WTO agreements. Other WTO members are also taking the necessary steps to amend their domestic regulatory or legislative framework as necessary to ensure full implementation of these new rights.

The measures being implemented in Bill C-50 are based on the negotiated, agreed text in the Protocol of the Accession of China to the WTO.

Legislative changes are necessary to integrate these provisions into Canada's existing legislative framework. The laws that will be amended include: The Canadian International Trade Tribunal Act, in order to create procedures for initiating and conducting China-specific safeguard inquiries; the Customs Tariff, to allow for the imposition of surtaxes pursuant to a China-specific safeguard action; the Export and Import Permits Act, to authorize the addition of goods to the Import Control List in

Le président: Alors, puis-je demander à Andrea Lyon de nous faire sa présentation? Permettez-moi simplement de vous dire que, si votre présentation est suffisamment courte, nous pourrions entendre les autres témoins et passer ensuite aux questions. Veuillez continuer.

Mme Lyon: Le 11 décembre 2001, la Chine accédait à l'Organisation mondiale du commerce après 15 ans de négociations. Les conditions de cette admission entraîneront, pour les exportateurs canadiens de biens et de services, des améliorations importantes et très positives au chapitre de l'accès au marché chinois.

Les négociations visant l'accèsion d'un pays à l'OMC ne nécessitent habituellement pas de modifications aux lois canadiennes, étant donné qu'il incombe au nouveau membre de faire des concessions et de procéder à tout changement requis sur le plan intérieur. Toutefois, le projet de loi C-50 permettra au Canada de mettre pleinement en oeuvre certains droits spéciaux convenus lors des négociations en vue de l'accèsion de la Chine à l'OMC. Les nouveaux droits prévus dans le projet de loi C-50 permettent l'adoption de mesures de sauvegarde exclusivement à l'égard de la Chine, ainsi que l'application de règles visant les pays n'ayant pas une économie de marché dans le cadre des enquêtes antidumping sur des produits chinois. Ce sont des mesures temporaires.

Les sauvegardes visant exclusivement la Chine, qui pourront être adoptées pendant une période de 12 ans à compter de l'accèsion de ce pays à l'OMC, comprennent des sauvegardes visant des produits précis et des sauvegardes en cas de détournement des échanges. En vertu des dispositions antidumping, les membres de l'OMC pourront appliquer des règles de comparabilité des prix dans les enquêtes antidumping sur des produits chinois pendant que la Chine effectue sa transition vers une économie de marché. Ce droit sera en vigueur pour une période de 15 ans à partir de la date de l'accèsion de la Chine à l'OMC.

Ces mesures viendront s'ajouter aux dispositions qui existent déjà dans la législation canadienne sur les sauvegardes et les procédures antidumping. Les politiques et les lois du Canada en matière de commerce qui touchent à ces aspects sont fondées sur les accords de l'OMC, et leur orientation en découle. D'autres membres de l'OMC prennent également les dispositions nécessaires pour modifier leur cadre réglementaire ou législatif national, au besoin, afin d'assurer la pleine mise en oeuvre de ces nouveaux droits.

Les mesures prévues par le projet de loi C-50 sont fondées sur le texte, négocié et convenu, du protocole d'accèsion de la Chine à l'OMC.

Ces modifications législatives s'avèrent nécessaires afin d'intégrer les nouvelles dispositions dans le cadre législatif canadien. Les lois qui seront modifiées sont la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur, afin de mettre en place des procédures pour l'adoption et l'application d'enquêtes sur des sauvegardes visant exclusivement la Chine; le Tarif des douanes, pour permettre l'imposition de surtaxes dans le cadre de toute mesure de sauvegarde visant exclusivement la Chine; la Loi

order to enforce a China-specific safeguard action; and, finally, the Special Import Measures Act, to allow Canada to apply special price comparability rules.

We do not foresee an increase in injurious surges of imports from China, further to its WTO accession, that would require us to use the China-specific safeguards. China already has quite open access to Canada's market, and its terms of access to the Canadian market will remain largely unchanged as a result of WTO accession.

Implementation of these measures will ensure that Canada and affected Canadian industries have at their disposal the full range of rights that were agreed to during the negotiations. Canadian industry stakeholders supported these measures since they provide additional tools to respond to potentially injurious import surges.

I have with me colleagues from the Department of Finance and also from the Department of Foreign Affairs and International Trade, and we would be pleased to respond to any questions you may have.

Senator Carney: I want to compliment whoever wrote the legislative summary of this bill; it is extremely well done. I have read that, and I have read the bill, which is quite well laid out. I have some questions about exceptions, and when you say this is a special arrangement.

The legislative summary says, and I will quote from it:

The importance of China's accession to the WTO is significant because of China's size and potential impact on world markets...

And this is the part that interests me —

...and because the conditions under which China enters will set a precedent for the other transition economies with pending WTO applications.

If this bill is a precedent with special conditions, could you elaborate on what the nature of the precedent is, and what other transition economies could be affected by this legislation?

Ms Lyon: We are currently in the throes of negotiating with Russia with respect to its accession to the World Trade Organization. You will have seen as you go through the summary of the bill that there are certain areas, for example, with respect to price comparability rules, where there is allowance made in the legislation to potentially add other countries, if we want to apply those same rules. Russia would be one example where some of the provisions in these negotiations may be applicable down the road.

sur les licences d'exportation et d'importation, afin d'autoriser l'ajout de certains biens à la liste des marchandises d'importation contrôlée aux fins de l'application de mesures de sauvegarde visant exclusivement la Chine, et enfin, la Loi sur les mesures spéciales d'importation, pour permettre au Canada d'appliquer des règles spéciales de comparabilité des prix.

Nous ne prévoyons pas qu'il y aura, en conséquence de l'accession de la Chine à l'OMC, davantage de hausses soudaines des importations chinoises qui causeraient un préjudice et qui nous obligeraient à appliquer des mesures de sauvegarde visant exclusivement ce pays. L'accès de la Chine au marché canadien est déjà passablement ouvert, et les conditions de cet accès resteront en grande partie les mêmes.

Grâce aux mesures prévues, on s'assure que le Canada et les industries canadiennes touchées pourront exercer la gamme complète des droits convenus lors des négociations. Les intervenants de ces industries ont appuyé les mesures proposées, car elles fournissent des outils additionnels pour réagir à d'éventuelles hausses soudaines des importations chinoises susceptibles de causer un préjudice.

Je suis accompagnée de collègues du ministère des Finances et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Le sénateur Carney: Je tiens à féliciter la personne qui a rédigé le résumé législatif de ce projet de loi; il est extrêmement bien fait. Je l'ai lu, et j'ai lu aussi le projet de loi, qui est assez clair. J'ai quelques questions à poser au sujet des mesures d'exception et de ce que vous avez dit au sujet du fait qu'il s'agissait d'un arrangement spécial.

On peut lire dans le résumé législatif, et je cite:

L'accession de la Chine à l'OMC revêt une grande importance en raison de la taille du pays et des répercussions que ce dernier peut avoir sur les marchés mondiaux [...]

Et, ce qui m'intéresse tout particulièrement:

[...] et parce que les conditions de cette accession établiront un précédent pour les autres économies en transition qui ont demandé d'adhérer à l'OMC.

Si ce projet de loi crée un précédent en accordant des conditions particulières à la Chine, pouvez-me dire de quelle nature est ce précédent et quelles pourraient être les autres économies en transition touchées par cette mesure législative?

Mme Lyon: Nous sommes actuellement en négociations avec la Russie en vue de son accession à l'Organisation mondiale du commerce. Vous aurez sûrement constaté, en parcourant le résumé du projet de loi, qu'il y a des domaines, par exemple en ce qui concerne les règles de comparabilité des prix, où le projet de loi prévoit la possibilité d'ajouter d'autres pays auxquels nous voudrions appliquer les mêmes règles. La Russie est un des pays pour lesquels certaines des dispositions résultant de ces négociations pourraient être applicables plus tard.

That said, with respect to the special safeguard provisions, it is certainly a unique feature. It applies only to imports from China at the moment. In the context of negotiations with Russia, we do not anticipate the need for these requirements. However, these are still early days in the negotiations.

Senator Carney: What other countries are transition economies? What other WTO applicants could be part of this arrangement?

Ms Lyon: I would say Russia would be the leading candidate. There are about 30 countries with whom we are negotiating at this point. Vietnam would be the next largest in terms of economic size. Saudi Arabia is also acceding to the World Trade Organization. Beyond that, the countries are much smaller.

Senator Carney: Are they developing countries?

Ms Lyon: Yes.

Senator Carney: When you say that they are precedents, do you mean that in terms of guidance or in terms of legal precedents? I am trying to figure out whether they are applicable to some of the less developed economies.

Ms Lyon: They may or may not be applicable. The other negotiations are not nearly as advanced as, say, those with Russia, with whom it is hoped the negotiations will conclude within the next several years. The other ones are at earlier stages. It is difficult for me to indicate definitively to what extent they would be applicable.

With respect to your question about a legal precedent, this does not impose any legal precedent in terms of what we must include in subsequent negotiations.

Senator Carney: That is important because sometimes this legislation does set in stone precedents on what can be offered to other countries.

Second, I understand that Hong Kong and Taiwan are already members of the WTO?

Ms Lyon: Yes.

Senator Carney: How does this legislation differ from our treatment of Hong Kong and Taiwan and these special customs territories?

Ms Lyon: The China-specific safeguards are particular to China. They only would apply to imports from China. There is no similar safeguard mechanism that would apply exclusively to another WTO member. We do have, of course, global safeguard rights that apply to the range of WTO members, but not a Taiwan-specific or Hong Kong-specific safeguard, so there is no real applicability in terms of those other WTO members.

Cela dit, en ce qui a trait aux dispositions sur les sauvegardes spéciales, c'est certainement un élément très particulier. Il ne s'applique actuellement qu'aux importations provenant de la Chine. Dans le contexte des négociations avec la Russie, nous ne prévoyons pas que ce genre de chose soit nécessaire. Cependant, ces négociations ne sont pas encore très avancées.

Le sénateur Carney: Quels sont les autres pays considérés comme des économies en transition? À quels autres candidats à l'accession à l'OMC cet arrangement pourrait-il s'appliquer?

Mme Lyon: Je dirais qu'il s'agit surtout de la Russie. Nous sommes actuellement en négociations avec une trentaine de pays. Le Vietnam viendrait tout de suite après la Russie en termes d'importance économique. L'Arabie Saoudite va également accéder à l'Organisation mondiale du commerce. Mais les autres pays sont beaucoup plus petits.

Le sénateur Carney: Est-ce que ce sont des pays en développement?

Mme Lyon: Oui.

Le sénateur Carney: Quand vous dites que ce sont des précédents, est-ce que c'est surtout en termes d'orientation ou de dispositions juridiques? J'essaie de savoir si ces précédents seraient applicables à certaines des économies les moins développées.

Mme Lyon: Pas nécessairement. Les pourparlers avec les autres pays sont loin d'être aussi avancés que les négociations avec la Russie, par exemple, que nous espérons voir se conclure d'ici quelques années. Les autres ne sont pas rendus aussi loin. Je peux difficilement vous dire dans quelle mesure ce serait applicable.

Pour ce qui est de votre question sur les précédents juridiques, ceci n'impose aucun précédent juridique concernant ce que nous devons inclure dans les négociations subséquentes.

Le sénateur Carney: C'est important parce que certains éléments de ce projet de loi consacrent des précédents sur ce qui pourrait être offert à d'autres pays.

Deuxièmement, si je comprends bien, Hong Kong et Taïwan sont déjà membres de l'OMC?

Mme Lyon: Oui.

Le sénateur Carney: En quoi les dispositions de ce projet de loi sont-elles différentes du traitement que nous réservons à Hong Kong, à Taïwan et aux autres territoires douaniers distincts?

Mme Lyon: Les sauvegardes visant exclusivement la Chine sont propres à la Chine. Elles ne pourraient s'appliquer qu'aux importations chinoises. Il n'y a pas de mécanismes exclusifs similaires pour d'autres membres de l'OMC. Il y a évidemment des droits généraux en matière de sauvegardes, qui s'appliquent à l'ensemble des pays de l'OMC, mais il n'y a rien de spécifique pour Taïwan ou pour Hong Kong, ce qui fait qu'il n'y a pas vraiment de mesures de ce genre applicables à ces autres membres de l'OMC.

Senator Carney: Since Hong Kong is a great re-exporter for Chinese goods, why is there not consistency between the approach to Hong Kong and the approach to China? Obviously, if you can tranship through Hong Kong, the treatment is different there than it is for, say, Shanghai. What is the rationale for that?

Ms Lyon: The measures apply to goods originating in China, as opposed to goods that may be transhipped and undergo some transformation. It has to be a good of that particular country in order to be subject to these safeguard provisions.

Senator Carney: Hong Kong is part of China, is it not?

Ms Lyon: It is a separate customs territory. For customs purposes, it would be indicated that it would be a good originating in China, as opposed to another WTO member country.

Senator Carney: This is important to me because of Shanghai's re-emergence as a commercial centre. There have been some goals to replace Hong Kong in the commercial world. I just do not see how you could apply one set of rules to one part of China and another set of rules to another part of China, and not have some impact.

What would be the impact of this policy in terms of the flow of goods between Canada and China? Would it mean that Hong Kong goods get preference in our market?

Ms Lyon: No. There is a set of conditions that would apply before Canada, or any other WTO member, would take these special safeguard actions which are outlined in the legislation. These safeguard actions are similar to the rules that apply to a normal safeguard investigation.

There would have to be a finding of injury. There would have to be a determination by the CITT and a finding by the government before any duties were imposed on Chinese goods pursuant to an administrative process.

Indeed, if it were found to be the case that these goods were injuring domestic industry, then yes, the goods from every other country would have a preferential advantage into Canada by virtue of not being subject to whatever duties result.

Senator Carney: Do you not see the opportunity for abuse here?

Ms Lyon: The CITT is an independent, quasi-judicial agency. It will carry out its activities in full compliance with our WTO obligations.

Senator Carney: Does the CITT terms of reference allow members to examine such a situation as I have described, of basically fraud or misrepresentation of origin of goods, because there is a discrimination here between Taiwan, Hong Kong, and

Le sénateur Carney: Puisque Hong Kong réexporte beaucoup de produits chinois, pourquoi l'approche adoptée envers Hong Kong n'est-elle pas semblable à l'approche visant la Chine? De toute évidence, le traitement n'est pas le même pour les produits transbordés à Hong Kong que pour ceux qui partent de Shanghai, par exemple. Pourquoi?

Mme Lyon: Ces mesures s'appliquent aux marchandises provenant de la Chine, par opposition à celles qui peuvent être transbordées et transformées d'une manière ou d'une autre. Les produits qui feront l'objet de ces mesures de sauvegarde devront provenir de ce pays.

Le sénateur Carney: Mais Hong Kong fait partie de la Chine, non?

Mme Lyon: C'est un territoire douanier distinct. Pour les fins des douanes, les marchandises seraient considérées comme provenant de la Chine, et non d'un autre pays membre de l'OMC.

Le sénateur Carney: C'est important, à mon avis, en raison de la renaissance commerciale de Shanghai, qui semble chercher à remplacer Hong Kong dans l'univers du commerce international. Je ne vois vraiment pas comment vous pouvez appliquer une série de règles à une région de la Chine et une autre série de règles à une autre région sans que cela ait de répercussions.

Quelles seraient les conséquences de cette politique pour les échanges de marchandises entre la Chine et le Canada? Est-ce que cela signifierait que les produits provenant de Hong Kong auraient la préférence sur notre marché?

Mme Lyon: Non. Il y a tout un ensemble de conditions qui s'appliqueraient avant que le Canada ou tout autre membre de l'OMC puisse appliquer les mesures de sauvegarde spéciales dont il est question dans le projet de loi. Ces mesures de sauvegarde sont semblables aux règles qui s'appliquent à toute enquête ordinaire à cet égard.

Il faudrait pouvoir démontrer qu'il y a eu préjudice. Il faudrait que le TCCE rende un jugement et que le gouvernement présente ses conclusions avant que des droits puissent être imposés sur des produits chinois en vertu d'une mesure administrative.

En fait, s'il s'avérait que les produits en question portent préjudice à l'industrie canadienne, les produits provenant de tous les autres pays bénéficieraient effectivement d'un avantage préférentiel puisqu'ils ne seraient pas assujettis aux mêmes droits.

Le sénateur Carney: Ne pensez-vous que cela ouvre la porte aux abus?

Mme Lyon: Le TCCE est un organe quasi judiciaire indépendant. Il exerce ses activités dans le respect total de nos obligations vis-à-vis de l'OMC.

Le sénateur Carney: Est-ce que le mandat du TCCE permet à ses membres d'examiner des situations comme celle que j'ai décrite — c'est-à-dire, essentiellement, des cas de fraude ou de fausses représentations concernant l'origine de certaines

PRCs. If you acknowledge it, then we can move forward and you can tell us what you intend to do about it.

Ms Lyon: The Canadian Customs and Revenue Agency does have responsibility for ensuring that the goods indeed are the product of China, in this particular example. They have that enforcement capability and requirement. It is their job to ensure that the rules are administered appropriately.

Senator Carney: I am sure some other members of the committee would like to follow that up. China is a big market. It is important to us. I fail to see the justification for this approach.

I understand about safeguards. I understand about surges. I understand about diversion. We are talking about diversion here, I think. We would like a better rationale of why there would be discriminatory treatment between one trading partner and another.

You may wish to reflect on that, and let us know. I have other questions, but I will wait.

The Chairman: I will ask a question before I call on Senator Di Nino.

This bill relates to access to the WTO agreement. It is not we who are negotiating; it is the WTO who are negotiating, and it is China's negotiation. Do these negotiations take place in Geneva at the WTO? We are one of several countries in the WTO that have established these common trade rules and regulations. Correct me if I am wrong, but China does not make an arrangement just with us; it is with the WTO by way of this agreement. Is that correct?

Ms Lyon: That is correct.

The Chairman: That is done after, I am sure, years of negotiations in Geneva with the WTO?

Ms Lyon: That is correct. These rules were negotiated over the course of years.

The Chairman: We are one of the hundred-odd signatories to the agreement, and they must do the same thing with all the other signatories to the agreement. Is that correct?

Ms Lyon: All other WTO members have the same rights, yes.

Senator Di Nino: Let me just clarify that last point. Will the legislation that we are being asked to pass be mirrored by all the other 129 members of the WTO? Will all the provisions that are contained in Bill C-50 be duplicated in the U.S, the EU and in the African states?

Ms Lyon: Yes. In fact, the United States has already implemented their legislation with respect to these provisions. Other countries are in the process of doing likewise, including

marchandises parce que nous ne traiterions pas de la même façon Taïwan, Hong Kong et la République populaire de Chine? Si vous le reconnaissez, nous pourrions poursuivre et vous pourriez nous dire ce que vous entendez faire à ce sujet-là.

Mme Lyon: L'Agence canadienne des douanes et du revenu serait responsable de s'assurer que les marchandises ont effectivement été produites en Chine, dans l'exemple dont vous parlez. Elle a cette obligation, et elle dispose des capacités nécessaires pour le faire. C'est à elle de s'assurer que les règles sont appliquées correctement.

Le sénateur Carney: Je suis certaine que d'autres membres du comité voudront poursuivre cette discussion. La Chine est un immense marché, qui est important pour nous. Je ne vois vraiment pas comment cette approche peut se justifier.

Je comprends la question des sauvegardes. Je comprends la question des hausses soudaines des importations. Je comprends la question du détournement des échanges. Je pense que c'est ce dont il est question ici. Nous aimerions qu'on nous fournisse de meilleures raisons pour traiter un partenaire commercial différemment d'un autre.

Vous voudrez peut-être réfléchir à cette question et nous faire part de vos conclusions. J'ai d'autres questions à poser, mais je vais attendre.

Le président: Je voudrais poser une question avant de laisser la parole au sénateur Di Nino.

Le projet de loi se rapporte à l'accession à l'OMC. Ce n'est pas nous qui négocions; c'est l'OMC, avec la Chine. Est-ce que ces négociations se déroulent à l'OMC, à Genève? Nous faisons partie des pays de l'OMC qui ont établi ces règles communes en matière de commerce. Corrigez-moi si je me trompe, mais la Chine ne s'est pas entendue seulement avec nous; elle s'est entendue avec l'OMC, dans le cadre de cet accord. C'est exact?

Mme Lyon: C'est exact.

Le président: Après des années de négociations avec l'OMC à Genève, j' imagine?

Mme Lyon: En effet. Ces règles ont été négociées sur plusieurs années.

Le président: Il y a une centaine d'autres signataires à cet accord, à part le Canada, et ils devront tous faire la même chose que nous, n'est-ce pas?

Mme Lyon: Tous les autres membres de l'OMC ont les mêmes droits, en effet.

Le sénateur Di Nino: J'aimerais avoir une petite précision sur ce dernier point. Est-ce que la loi qu'on nous demande d'adopter aura son pendant dans tous les 129 autres pays membres de l'OMC? Est-ce qu'il y aura des dispositions semblables à celles du projet de loi C-50 aux États-Unis, dans l'Union européenne et dans les pays africains?

Mme Lyon: Oui. En fait, les États-Unis ont déjà promulgué leur loi à cet égard. D'autres pays sont en train d'en adopter une, dont la Corée et le Japon. Les pays signataires ne devront pas tous

Korea and Japan. It depends on their legislative and regulatory framework whether they will require legislative change to implement or advocate these particular provisions. Yes, the other WTO members are taking similar actions so that they can avail themselves of these safeguard rights.

Senator Di Nino: Would there be some countries that would not do that, or that have indicated they would not do that?

Ms Lyon: We have received no indication from anyone in that regard.

Senator Di Nino: You expect all 129 countries to adopt this document?

Ms Lyon: We would expect that they would all take the necessary steps, domestically, to ensure that they can avail themselves of these rights, yes.

Senator Di Nino: For my purposes, when we are talking about these issues, we should not speak of Taiwan and Hong Kong in the same terms. Taiwan is not a part of China, but Hong Kong is a part of China. Having stated that, I will just ask for further clarification on the provisions for product-specific safeguards and also the diversionary safeguards.

Is this the first time that these and other safeguards have been included in a negotiation with a country to accede to the WTO?

Ms Lyon: Yes, it is the first time a country-specific safeguard has been negotiated.

Senator Di Nino: There are no other members of the WTO that have been subject to these similar provisions?

Ms Lyon: That is correct.

Senator Di Nino: To finish off Senator Carney's question, how do we ensure that products being manufactured in some part of China are not diverted through Hong Kong to be traded with the other members of the WTO? Do we have a system in place for that?

Ms Lyon: Again, that gets to the enforcement responsibilities of the Canadian Customs and Revenue Agency, which has that responsibility.

I would like to add that, as I think I said in my opening remarks, China's access to Canada remains largely unchanged as a result of accession, so we do not anticipate that suddenly there will be a surge of imports that will require us or domestic industries to use this particular provision. However, it was negotiated, so it behooves us to implement it.

Senator Di Nino: What is the dollar figure of Canadian imports from China to Canada?

Ms Lyon: It is about \$12 billion.

modifier leur législation pour mettre en oeuvre ces dispositions ou pour en favoriser la mise en oeuvre; tout dépend de leur cadre législatif et réglementaire. Mais, en effet, les autres pays membres de l'OMC devront prendre des mesures semblables à ce que nous faisons ici pour pouvoir se prévaloir de ces droits en matière de sauvegardes.

Le sénateur Di Nino: Est-ce qu'il y a des pays qui ne le feront pas ou qui ont indiqué qu'ils ne le feraient pas?

Mme Lyon: Nous n'avons reçu aucune indication en ce sens.

Le sénateur Di Nino: Vous vous attendez à ce que les 129 pays adoptent ce document?

Mme Lyon: Nous nous attendons à ce qu'ils prennent tous les mesures nécessaires, sur le plan intérieur, pour pouvoir se prévaloir de ces droits, en effet.

Le sénateur Di Nino: À mon avis, quand nous parlons de ces questions, nous ne devrions pas mettre Taïwan et Hong Kong dans le même sac. Taïwan ne fait pas partie de la Chine, mais Hong Kong en fait partie. Cela dit, j'aimerais avoir quelques précisions sur les dispositions touchant les sauvegardes visant des produits précis et les sauvegardes en cas de détournement des échanges.

Est-ce la première fois que des sauvegardes de ce genre sont prévues dans les négociations avec un pays qui souhaite accéder à l'OMC?

Mme Lyon: Oui, c'est la première fois que des mesures de sauvegarde exclusives à un pays ont été négociées.

Le sénateur Di Nino: Il n'y a aucun membre de l'OMC qui a fait l'objet de dispositions similaires?

Mme Lyon: Non..

Le sénateur Di Nino: Pour faire suite à la question du sénateur Carney, pouvez-vous nous dire comment nous pouvons nous assurer que des produits fabriqués quelque part en Chine ne passeront pas par Hong Kong avant d'être acheminés vers d'autres pays membres de l'OMC? Est-ce qu'il y a un mécanisme en place à cette fin?

Mme Lyon: Encore une fois, cela relève de l'Agence canadienne des douanes et du revenu, qui est responsable de ce genre de chose.

Je voudrais ajouter, comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, je pense, que l'accession de la Chine ne changera pas grand-chose en ce qui concerne l'accès des produits chinois au marché canadien; nous ne prévoyons donc pas de hausses soudaines des importations qui pourraient nous obliger, nous ou nos industries nationales, à appliquer cette disposition. Cependant, cela a été négocié, et c'est à nous de prendre les moyens de nous en prévaloir au besoin.

Le sénateur Di Nino: À combien s'élèvent les importations chinoises au Canada?

Mme Lyon: À environ 12 milliards de dollars.

Senator Di Nino: This has been growing quite steadily in the last few years. It could grow to a much larger number. It would be very difficult, I would think, if it goes to \$18 billion, then we find that certain products are made in other parts. If you have those provisions in there, you have them there for a reason. The frustration that I am having is how do we police this arrangement? Do we just say we will take their word for it?

Ms Lyon: I can repeat what I said previously about the existing responsibilities of the Customs and Revenue Agency. That is precisely their responsibility, to ensure that the import procedures are adhered to and are conducted in compliance with Canadian legislation and regulations.

Senator Di Nino: I find it difficult to understand how you could impose certain conditions on another department that would be nearly impossible to police. Those provisions were put in there for the first time for China, the only country, because there must be some concern that the Chinese government may, in effect, abuse the relationship granted in the WTO.

Ms Lyon: I would just like to comment on your point about abuse. The use of the safeguard mechanism does not imply that we think that China is trading unfairly. It is not like a countervail or anti-dumping action that carries with it some unfair trading practice. It is a provision that is available to WTO members if there is a sudden injurious surge of imports, not necessarily because there has been unfair trading practices. It is a transitional mechanism to allow domestic industry the time to adjust and make the necessary corrections.

In fact, both the WTO and this particular agreement provide for compensation in the event that the safeguard measure is in place after a certain period of time. Therefore, while a China-specific safeguard is unique, the concept of safeguard is not, and has been with us for some time.

Senator Di Nino: The fact remains that we have, for the first time in the 129 other negotiations we have had with different countries who are members of the WTO, seen fit to put in some safeguards that did not previously exist. There must be some concern. I cannot see how we can charge another department with ensuring that the concerns that have been raised and have resulted in these provisions in a bill are being respected. That is something I would like to give some thought to and come back to, or perhaps one of my colleagues might follow it up.

The Chairman: I would like to clarify one other point to my own satisfaction. We are amending certain acts because of China becoming a member of the WTO. As you have said, it does not change the rules much between Canada and China. We have \$12 or \$13 billion going out in trade, both imports and exports, but

Le sénateur Di Nino: Ce chiffre a augmenté de façon relativement constante ces dernières années. Et il pourrait augmenter encore beaucoup plus. Il me semble que ce serait très difficile si ce chiffre grimpeait à 18 milliards et que nous nous rendions compte que certains produits sont fabriqués ailleurs. S'il y a des dispositions de ce genre dans le projet de loi, c'est qu'il y a une raison. Ce qui me frustre, c'est que je me demande bien comment nous pourrions veiller à l'application de cet arrangement. Est-ce que nous allons tout simplement les croire sur parole?

Mme Lyon: Je peux vous répéter ce que j'ai déjà dit au sujet des responsabilités existantes de l'Agence canadienne des douanes et du revenu. Elle a précisément pour mandat de s'assurer que les règles régissant les importations sont respectées, conformément aux lois et règlements du Canada.

Le sénateur Di Nino: Je comprends mal comment vous pouvez imposer à un autre ministère des conditions qu'il sera presque impossible de faire respecter. Ces dispositions ont été adoptées pour la première fois pour la Chine, et pour aucun autre pays, parce que vous devez craindre que le gouvernement chinois n'abuse des relations découlant de son accession à l'OMC.

Mme Lyon: Je voudrais commenter ce que vous venez de dire au sujet des possibilités d'abus. Le recours au mécanisme des sauvegardes ne veut pas dire que nous pensons que la Chine applique des pratiques commerciales déloyales. Ce n'est pas comme les droits compensatoires ou les mesures antidumping, qui impliquent l'application de pratiques commerciales déloyales. C'est une disposition dont les membres de l'OMC pourront se prévaloir en cas de hausses soudaines des importations susceptibles de causer un préjudice, mais pas nécessairement à cause de pratiques commerciales déloyales. C'est un mécanisme de transition qui laissera à l'industrie nationale le temps de s'ajuster et d'apporter les correctifs nécessaires.

En fait, tant l'accord de l'OMC que cet accord en particulier prévoient une indemnisation lorsqu'une mesure de sauvegarde demeurera en place après un certain temps. Donc, bien que les sauvegardes exclusives à la Chine soient exceptionnelles, la notion de sauvegardes ne l'est pas; elle existe depuis un certain temps.

Le sénateur Di Nino: Il n'en demeure pas moins que, pour la première fois dans les négociations avec les 129 pays qui sont maintenant membres de l'OMC, on a jugé bon de prévoir des sauvegardes qui n'existaient pas jusque-là. Il doit bien y avoir une raison. Je ne vois pas comment nous pouvons demander à un autre ministère de veiller au respect des dispositions en vigueur par suite des préoccupations soulevées et de l'adoption du projet de loi. J'aimerais que nous réfléchissions un peu à cette question et que nous y revenions plus tard, à moins qu'un de mes collègues veuille poursuivre la discussion à ce sujet.

Le président: Je voudrais éclaircir un autre point pour ma satisfaction personnelle. Nous modifions certaines de nos lois parce que la Chine va devenir membre de l'OMC. Comme vous l'avez dit, cela ne change pas grand-chose aux règles du commerce entre le Canada et la Chine. Nos échanges commerciaux, dans les

this agreement is not with us alone. We are just one 130th of this agreement. It is with 129 other people as well. We are one 130th of it.

Am I right in assuming that other countries may have difficulty with Chinese imports or whatever? Other countries such as Argentina, Brazil, South Africa or the European Union may have different problems with China than we have, but because we are one 130th of an agreement, we have all agreed to the same thing. Many of the aspects of the agreement may not have a great deal of effect on us but may be important to other countries. Is that right, or am I wrong?

Ms Lyon: As I mentioned in my opening remarks, we do not anticipate the need for these particular measures, and we may never use them, but they are there. They were negotiated, as you correctly point out, by other countries that are members of the World Trade Organization, and this is one of the results of that negotiation.

Senator Carney: The issue is not whether we are one of 130 members of the agreement. The issue is whether this legislation represents or faithfully meets the terms of this agreement. I think Ms Lyon is nodding in agreement. The issue is not one that you raised about us being one of 130 members to the agreement. The issue is whether this legislation, in fact, correctly interprets and reflects agreement, and that is an important point.

The Chairman: My question was just to clarify what Senator Di Nino's line was about the problems of imports. It may be that the problem with imports is with South Africa and other countries.

[Translation]

Senator Corbin: My question is about the exports of Canadian goods prohibited from export or under embargo. I am referring to strategic material or material which could be used for war in China or elsewhere, for example under the existing agreements between China and Iran.

Does this bill change anything to the rules governing the export to China of goods prohibited or under embargo?

[English]

Ms Lyon: It does not add any new rights or obligations, or change the circumstances with respect to Canadian exports. Canadian exports to certain countries can be subject to the Export Control List, depending on the nature of the product in question and to certain markets. I do not have that particular information with me here in terms of the countries and the products, but we can certainly supply that to the committee.

deux sens, s'élèvent à 12 ou 13 milliards de dollars, mais cet accord ne concerne pas uniquement notre pays. Le Canada n'est qu'un signataire sur 130. Il y en a 129 autres. Nous ne sommes responsables que du 130^e de l'accord.

Est-ce que j'ai raison de supposer que d'autres pays pourraient avoir des problèmes à cause des importations chinoises? D'autres pays comme l'Argentine, le Brésil, l'Afrique du Sud ou l'Union européenne peuvent avoir d'autres problèmes que nous en ce qui concerne la Chine, mais comme nous avons contribué au 130^e de cet accord, nous avons tous accepté la même chose. Il y a beaucoup d'aspects de cet accord qui ne porteront peut-être pas beaucoup à conséquence pour nous, mais qui pourraient être importants pour d'autres pays. Est-ce que j'ai raison ou si je me trompe?

Mme Lyon: Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, nous ne prévoyons pas avoir besoin de ces mesures et nous ne les appliquerons peut-être jamais, mais elles sont là. Elles ont été négociées, comme vous l'avez souligné à juste titre, avec les autres pays membres de l'Organisation mondiale du commerce. C'est un des résultats de ces négociations.

Le sénateur Carney: Ce qui compte, ce n'est pas que le Canada ne soit qu'un des 130 signataires de cet accord. C'est de savoir si ce projet de loi reflète ou respecte fidèlement les termes de l'accord. Je pense que Mme Lyon fait signe que oui. L'important, ce n'est pas que le Canada ne soit qu'un signataire sur 130. L'important, c'est que ce projet de loi interprète et reflète correctement cet accord. Voilà ce qui compte.

Le président: Ma question visait seulement à clarifier ce que le sénateur Di Nino a dit au sujet des problèmes touchant les importations. Il se peut qu'il y ait des problèmes à cet égard pour l'Afrique du Sud ou pour d'autres pays.

[Français]

Le sénateur Corbin: Ma question concerne l'exportation de produits canadiens prohibés pour exportation ou qui tombent sous le sceau de l'embargo. Je fais allusion à du matériel stratégique ou du matériel qui pourrait servir à des fins de guerre en Chine ou ailleurs en vertu des accords qui existent, par exemple, entre la Chine et l'Iran.

Est-ce que ce projet de loi change quoi que ce soit au régime de l'exportation de matières prohibées ou sous embargo vers la Chine?

[Traduction]

Mme Lyon: Cela n'ajoute pas de droits nouveaux ou d'obligations nouvelles, et cela ne change rien à la situation concernant les exportations canadiennes. Les exportations canadiennes vers certains pays peuvent être visées par la liste des marchandises d'exportation contrôlée, en fonction de la nature des produits en question et des marchés auxquels ils sont destinés. Je n'ai pas en main de données précises au sujet des pays et des produits visés, mais nous pourrions certainement en fournir au comité.

Senator Corbin: Which department is responsible for the establishment and surveillance of the Export Control List, as you qualified?

Ms Lyon: It is the Department of Foreign Affairs and International Trade.

Senator Corbin: Currently, do you have a list of material as it affects China?

Ms Lyon: I cannot confirm whether or not there are products on the list.

My colleague here from the China desk would perhaps like to respond.

Mr. John Morrison, Director, China and Mongolia Division, Department of Foreign Affairs and International Trade: There is a list of products. They are not country specific but they are agreed in a group of countries that get together. I cannot remember the name of the organization.

A group of countries, mostly Western countries, have agreed on categorization of goods that can be used for war purposes only; goods that are dual use, or can be used for peaceful or for war purposes, and then others that do not concern us.

According to this categorization, for example, when a Canadian company wishes to export a good to China, it will submit an application to export to our department and we will then look at the type of good it is, the recipient in China, and then make a decision as to whether this is a permit that we will approve or not. That is for exports.

Senator Corbin: You said you could make the list available to us. Would you do so, please?

Mr. Morrison: We will get something for you.

Senator Corbin: If you have anything China-specific that would be helpful.

Mr. Morrison: I do not think there is anything China-specific. As I said, it is a list of goods that go to either war zones or countries that are not part of the NATO Alliance, for example. There is a NATO categorization of goods as well.

Senator Corbin: How can you control that? We all know that China is not the only nation involved in actions of making trouble on foreign soils, or helping other foreign national governments attain certain non-peaceful goals, and even indulging in aggressive acts. How can we be assured, in our trade with China, that, in the field of communications, for example, the end use is, in all respects, acceptable to Canadians in terms of fomenting peace on the face of the Earth, because China has been, and may still be, I suspect, active on some of those fronts? How can we be assured that our exports are used in peaceful applications only?

Mr. Morrison: We can never be 100 per cent sure.

Le sénateur Corbin: Quel est le ministère responsable de l'établissement et de la surveillance de ce que vous appelez la liste des marchandises d'exportation contrôlée?

Mme Lyon: C'est le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Le sénateur Corbin: Est-ce qu'il y a actuellement une liste de marchandises concernant la Chine?

Mme Lyon: Je ne peux pas vous confirmer quels sont les produits sur la liste.

Mon collègue du bureau de la Chine voudra peut-être vous répondre.

M. John Morrison, directeur, Direction de la Chine et de la Mongolie, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international: Il y a une liste de produits. Elle ne s'applique pas par pays, mais elle est adoptée par un groupe de pays qui se réunissent. Je ne me souviens pas du nom de l'organisation.

Ce groupe, composé surtout de pays occidentaux, s'est entendu sur une classification selon que les produits servent uniquement à faire la guerre, qu'ils peuvent avoir un double usage — c'est-à-dire servir à des fins pacifiques ou militaires — ou qu'ils ne suscitent aucune inquiétude.

Selon cette classification, par exemple, quand une entreprise canadienne souhaite exporter un produit en Chine, elle doit présenter une demande d'exportation à notre ministère, qui examine de quel type de produit il s'agit et à qui il doit servir en Chine, et qui décide ensuite s'il y a lieu d'approuver ou non l'exportation de ce produit. Voilà ce qui se passe dans le cas des exportations.

Le sénateur Corbin: Vous avez dit que vous étiez prêts à nous fournir cette liste. Pouvez-vous le faire, s'il vous plaît?

M. Morrison: Nous vous enverrons quelque chose.

Le sénateur Corbin: Si vous aviez quelque chose qui concerne expressément la Chine, ce serait utile.

M. Morrison: Je ne pense pas qu'il y ait une liste qui s'applique uniquement à la Chine. Comme je l'ai dit, il s'agit d'une liste de produits destinés à des zones de guerre ou à des pays qui ne font pas partie de l'OTAN, par exemple. Et l'OTAN a aussi une classification de produits.

Le sénateur Corbin: Comment pouvez-vous surveiller cela? Nous savons tous que la Chine n'est pas le seul pays dont les interventions suscitent des troubles en sol étranger, ou qui aide d'autres gouvernements nationaux à atteindre certains objectifs non pacifiques ou même à se livrer à des actes d'agression. Comment pouvons-nous être certains que, dans nos échanges avec la Chine dans le secteur des communications, par exemple, l'utilisation finale sera acceptable à tous égards pour les Canadiens, afin de faire avancer la cause de la paix sur Terre, parce que la Chine a déjà été active sur certains de ces fronts — et qu'elle l'est encore, j'imagine. Comment pouvons-nous être certains que nos exportations serviront uniquement à des fins pacifiques?

M. Morrison: Nous ne pouvons pas en être sûrs à 100 p. 100.

Senator Corbin: Is it not our business to be sure?

Mr. Morrison: As I said, we cannot be 100 per cent sure. On certain goods I would say there is some risk, but it is a calculated risk. In most cases, we will look at the type of good it is. For example, if it is a missile guidance system, I can assure you we would not export it to China.

Senator Corbin: That is an extreme example.

Mr. Morrison: There are examples such as that, and we come across them. If it is a dual use technology, we will make an assessment of what is the risk that this technology could be used for non-peaceful purposes, or whether it would be strategically harmful to Canadian interests.

There are other issues as well, such as intellectual property rights. We warn companies of the dangers of copyright law not being completely respected in certain countries. China would be one of them. Whether to take the risk is a commercial decision that a company will take. Some companies believe it is worth taking the risk because, by the time they have copied the technology, the technology itself has moved on and they are so far ahead that it does not matter, and in the meantime they establish a brand for themselves.

We are talking here about exports from Canada to China, whereas this bill is concerned with imports from China to Canada. It is a slightly different issue, I believe.

Senator Corbin: It is, but there are connections.

Senator Andreychuk: The countries that came originally into the WTO are not bound by this kind of agreement because, as you say, this is the first one. How many other countries have come into the WTO system by a special negotiation, as China has? I know of one or two but I am not sure how many there have been.

Ms Lyon: I will need to get back to you in terms of the specific numbers. When the GATT, the predecessor to the WTO, took effect in the late 1940s, I believe there were 40 or 50 countries that were original members, and then subsequently there have been various members who have acceded. I believe the current membership is up around 142, 143 members, roughly.

Senator Andreychuk: You say there are no particular problems with the imports coming into Canada from China, although there is quite a trade imbalance now, and that other members raised the issue. Can you tell us who those other members were, and what their particular concerns were that would lead them to believe they needed safeguards? Why are we so different from those other countries?

Ms Lyon: The provisions were negotiated, I would say, out of an abundance of caution, recognizing the size and strength of the Chinese economy. As I mentioned in a previous response, China

Le sénateur Corbin: Mais est-ce que nous ne devrions pas l'être?

M. Morrison: Comme je l'ai dit, nous ne pouvons pas en être sûrs à 100 p. 100. Je dirais qu'il y a un risque pour certains produits, mais c'est un risque calculé. Dans la plupart des cas, nous examinons de quel type de produit il s'agit. Par exemple, si c'est un système de guidage de missiles, je peux vous garantir que nous ne l'exporterons pas en Chine.

Le sénateur Corbin: C'est un exemple extrême.

M. Morrison: Mais il y a des cas de ce genre. Dans le cas des technologies à double usage, nous cherchons à évaluer les probabilités que ces technologies servent à des fins non pacifiques ou qu'elles nuisent aux intérêts canadiens sur le plan stratégique.

Il y a aussi d'autres questions qui se posent, par exemple celle des droits de propriété intellectuelle. Nous avertissons les entreprises du danger qu'il y a à ne pas respecter pleinement les lois sur le droit d'auteur dans certains pays, par exemple en Chine. Quant à savoir si l'entreprise veut prendre un tel risque, c'est une décision commerciale, et c'est à elle de la prendre. Certaines entreprises jugent que le risque en vaut la peine parce qu'une fois qu'elles ont copié une technologie, la technologie d'origine a progressé; elles sont rendues tellement loin que cela n'a plus d'importance et, entre temps, elles ont imposé leur image de marque.

Mais cela concerne les exportations du Canada vers la Chine, alors que le projet de loi vise les importations de la Chine vers le Canada. C'est un peu différent, je pense.

Le sénateur Corbin: En effet, mais il y a un lien.

Le sénateur Andreychuk: Les premiers pays qui ont adhéré à l'OMC ne sont pas liés par ce genre d'accord parce que, comme vous l'avez dit, c'est le premier. Combien y a-t-il d'autres pays qui ont accédé au système de l'OMC à la suite de négociations spéciales, comme la Chine? Je sais qu'il y en a un ou deux, mais je ne sais pas combien exactement.

Mme Lyon: Je vais devoir vous revenir avec des chiffres précis. Quand le GATT, le prédécesseur de l'OMC, a vu le jour à la fin des années 40, je pense qu'il comprenait de 40 à 50 membres initiaux, auxquels divers autres pays se sont ajoutés par la suite. Je pense que l'OMC compte actuellement environ 142 ou 143 membres.

Le sénateur Andreychuk: Vous dites que les importations de la Chine vers le Canada ne posent pas de problèmes particuliers — même si le déséquilibre commercial est assez marqué à cet égard — et que ce sont d'autres membres qui ont soulevé cette question. Pouvez-vous nous dire quels sont ces autres membres et quelles préoccupations les ont portés à croire qu'ils avaient besoin de sauvegardes? Pourquoi sommes-nous si différents de ces autres pays?

Mme Lyon: Je dirais que ces dispositions ont été négociées par mesure de précaution, compte tenu de la taille et de la puissance de l'économie chinoise. Comme je l'ai mentionné dans une de mes

was one of the largest economies outside of the WTO. It was not on the same scale as many of the other countries that are now in the queue to join the WTO.

China is now, for example, the fourth largest exporter of goods and services in the world. It has an extremely impressive GDP growth rate. It has an enormous economy. It has a large and growing middle class, so that it is an economic powerhouse such as we have not seen in previous negotiations. Consequently, with that export strength and the fact that the Chinese have not fully made the transition to a market economy, it was felt by the WTO members, and China agreed, that these sorts of safeguard measures would be advisable in the circumstances. Certainly, the United States was one of the leading proponents of this measure.

Senator Andreychuk: If the United States is worried about it, as are others, because of the size and the relative importance of China, why was this concern not shared by Canada, if I understood your last answer?

Ms Lyon: I would not necessarily say that it was not shared by Canada. It was not seen as an issue that was at the top of our negotiating agenda. However, the WTO accession negotiations and the resulting document is a consensus one, one that everyone agrees to. We certainly did not object to it, but we would not have been one of the leading players advocating for these particular rights.

Senator Andreychuk: I want to go back to Senator Carney's point on Hong Kong and the rest of China. We have all lived through the country-of-origin problems in trying to trace where goods are actually made and manufactured, and who put what part in them. In light of the studies we have done in this committee and elsewhere, the structures and the attitudes are different in China. The rule of law has a different meaning. They are coming towards commercial law. They are as creative entrepreneurs now in many ways as other countries. It seems to me we have a difficulty here because we will not be able to control or understand where the goods are made and perhaps will not be prohibiting new and innovative interpretations that China may put on this safeguard.

I suspect the differences between Hong Kong and China will diminish in time. Consequently, we have set up two regimes, and I do not think we have effectively put in place the kind of safeguard that we think we have.

Ms Lyon: The CCRA's responsibilities for enforcement in terms of border measures are just as they were prior to China's accession. China will not necessarily increase its exports pursuant to the WTO. They may increase their exports for a variety of other reasons, but it is part and parcel of CCRA's existing responsibilities, previously and into the future.

réponses précédentes, la Chine avait une des économies les plus importantes à l'extérieur de l'OMC. Son cas n'était pas du même ordre que celui de nombreux autres pays qui font actuellement la queue pour se joindre à l'OMC.

La Chine, par exemple, est aujourd'hui la quatrième exportatrice de biens et de services au monde. Son PIB connaît un taux de croissance extrêmement impressionnant, et son économie est gigantesque. La Chine possède une classe moyenne croissante, ce qui en fait une puissance économique bien différente de ce qui était le cas dans les négociations précédentes. Par conséquent, compte tenu de l'importance des exportations chinoises et du fait que les Chinois n'ont pas encore terminé leur transition vers l'économie de marché, les membres de l'OMC ont jugé — et la Chine était d'accord — que des mesures de sauvegarde de ce genre étaient souhaitables dans les circonstances. Évidemment, les Américains comptaient parmi les principaux partisans de ces mesures.

Le sénateur Andreychuk: Si la situation préoccupe les Américains, et d'autres également, à cause de la taille et de l'importance de la Chine, pourquoi est-ce qu'elle n'inquiète pas aussi le Canada — si j'ai bien compris votre dernière réponse?

Mme Lyon: Je ne dirais pas nécessairement que cela n'inquiète pas le Canada. Mais cela ne faisait pas partie de nos priorités de négociation. Cependant, les pourparlers sur l'accession à l'OMC et le document qui en a résulté sont fondés sur le consensus; tout le monde était d'accord. Nous n'avions certainement pas d'objections, mais nous n'aurions pas été parmi les premiers à réclamer ces droits.

Le sénateur Andreychuk: Je voudrais en revenir au commentaire du sénateur Carney sur Hong Kong et le reste de la Chine. Nous avons tous constaté les problèmes que posent les règles sur le pays d'origine, et l'obligation de déterminer où les produits ont été fabriqués et qui y a ajouté quoi. À la lumière des études réalisées par notre comité et ailleurs, il semble que les structures et les attitudes en Chine ne sont pas les mêmes qu'ailleurs. La primauté du droit n'y a pas la même signification. Les Chinois commencent à se bâtir un droit commercial. Ce sont des entrepreneurs tout aussi innovateurs que ceux d'ailleurs, à bien des égards. Il me semble que nous avons un problème ici parce que nous ne serons pas capables de contrôler ou de comprendre où les produits seront fabriqués et que nous ne pourrions peut-être pas interdire les interprétations nouvelles que la Chine pourrait donner à ces sauvegardes.

Je suppose que les différences entre Hong Kong et la Chine vont s'atténuer avec le temps. Par conséquent, nous avons mis deux régimes en place, et je ne pense pas que nous ayons vraiment créé le genre de sauvegardes que nous prévoyions.

Mme Lyon: Les responsabilités de l'ACDR, en ce qui concerne l'application des mesures douanières, n'ont pas changé depuis l'accession de la Chine. La Chine n'augmentera pas nécessairement ses exportations maintenant qu'elle est membre de l'OMC. Elle pourrait les augmenter pour toutes sortes d'autres raisons, mais cela fait partie des responsabilités actuelles de l'ACDR, comme avant et comme à l'avenir.

Senator Andreychuk: You leave me with that dilemma. The safeguards are presumably for the goods in China, but Hong Kong and the rest of us are bound by the rules of the WTO. What safeguards do we have against sudden injurious surges in imported goods from Hong Kong?

Ms Lyon: There is a global safeguard provision contained in the WTO. It was in the original GATT that was negotiated back in 1947, and it provides very similar measures, enabling the WTO member to impose temporary quotas, surtaxes, charges, in the event of a sudden injurious surge of imports, and pursuant to the same sort of procedures, that is, an investigation by the Canadian International Trade Tribunal, findings by the tribunal and ultimately a decision by the government.

There are indeed global safeguard rights available to Canada for imports from all other countries.

Senator Andreychuk: How are they different from the global ones in this act? Are they the same, and if not, where are they different?

Ms Lyon: The differences are, first, that this is China-specific. This one applies only to China.

Senator Andreychuk: I mean the mechanisms and the process.

Ms Lyon: It is also different in that the injury requirements are different than for, say, a global safeguard action. They are more relaxed with respect to China than they would be in a global safeguard circumstance. There is also the duration. These safeguards do expire after a certain period of time. In 2013, for example, these China-specific safeguards will cease. Those, in a very broad brush, are some of the important differences.

Senator Andreychuk: You say they are more relaxed in Bill C-50 than they are in the global safeguard?

Ms Lyon: Yes.

Senator Andreychuk: Am I to understand that there is less of a standard and less of a safeguard than the global one? If that is the case, would Canada have the option to look to the global one as well for safeguards, or are we now, if we pass this bill, precluded from using the global safeguards?

Ms Lyon: Against China?

Senator Andreychuk: Yes.

Ms Lyon: You can still use the global safeguard.

Senator Andreychuk: We still have an option to use the global safeguards against China or the mechanism here?

Le sénateur Andreychuk: Vous me placez devant un dilemme. Les sauvegardes s'appliqueraient censément aux produits venant de Chine, mais Hong Kong et les autres seraient visés par les règles de l'OMC. Quelles sauvegardes pourrions-nous appliquer en cas de hausses soudaines et préjudiciables des importations en provenance de Hong Kong?

Mme Lyon: L'accord sur l'OMC contient une disposition générale sur les sauvegardes. Elle se trouvait dans l'accord original du GATT, qui a été négocié en 1947, et elle prévoit des mesures très similaires, qui permettraient à un membre de l'OMC d'imposer des surtaxes, des droits ou des quotas temporaires en cas de hausse soudaine et préjudiciable des importations, conformément au même genre de procédure, à savoir une enquête du Tribunal canadien du commerce extérieur, un jugement de ce tribunal et, pour finir, une décision du gouvernement.

Il y a donc bel et bien des droits généraux en matière de sauvegardes, dont le Canada peut se prévaloir en ce qui concerne les importations de tous les autres pays.

Le sénateur Andreychuk: En quoi ces droits généraux sont-ils différents de ceux qui sont prévus dans ce projet de loi? Est-ce que ce sont les mêmes ou, sinon, en quoi sont-ils différents?

Mme Lyon: La première différence, c'est que, dans ce cas-ci, les mesures s'appliquent exclusivement à la Chine.

Le sénateur Andreychuk: Je veux dire en termes de mécanisme et de processus.

Mme Lyon: C'est également différent en ce sens que les exigences relatives à la démonstration d'un préjudice ne sont pas les mêmes. Elles sont plus souples dans le cas de la Chine que dans celui des sauvegardes générales. Il y a aussi la question de la durée. Ces sauvegardes expirent après un certain temps. Par exemple, les sauvegardes visant exclusivement la Chine vont prendre fin en 2013. Voilà, en gros, quelles sont les différences essentielles.

Le sénateur Andreychuk: Vous dites que les exigences prévues dans le projet de loi C-50 sont plus souples que pour les sauvegardes générales?

Mme Lyon: Oui.

Le sénateur Andreychuk: Dois-je comprendre que les normes sont moins strictes et que les mesures sont moins sévères que pour les sauvegardes générales? Si c'est le cas, est-ce que le Canada pourrait appliquer aussi des sauvegardes générales ou si l'adoption de ce projet de loi nous en empêcherait?

Mme Lyon: Contre la Chine?

Le sénateur Andreychuk: Oui.

Mme Lyon: Nous pourrions quand même avoir recours aux sauvegardes générales.

Le sénateur Andreychuk: Nous aurions toujours le choix entre l'imposition de sauvegardes générales contre la Chine et l'application du mécanisme prévu ici?

Ms Lyon: That is right. It is actually domestic industry that would initiate the process. They would have the right to use either, but given that the injury requirements are different in the China-specific than in the global, I would hazard a guess that they would want to use the China-specific safeguard mechanisms.

In terms of those injury requirements, in Bill C-50, the requirement is for there to be market disruption — that is the trigger — whereas in global safeguards it is serious injury, which is a slightly higher standard.

Senator Carney: My first point is for the record, and it follows Senator DiNino's question about the difference between Hong Kong and Taiwan. I thought the record should show that we are dealing with three entities here: one is the People's Republic of China; the second is the Separate Customs Territory of Taiwan, Penghu, Kinmen and Matsu; the third one is Hong Kong as a Separate Customs Territory to China. That is how they are described. For clarification, I wanted to have that on the record.

The Chairman: Are we not talking about the PRC?

Senator Carney: We are talking about Taiwan and Hong Kong.

The Chairman: They are separate and different.

Senator Carney: I wanted to read into the record what their technical names are, because Senator DiNino pointed out that there was a separate status for them. I am sure our researcher will ensure that we have the right names. It is called the Separate Customs Territory of Taiwan, Penghu, Kinmen and Matsu, and the Separate Customs Territory of China, which is Hong Kong, and the PRC. We know what we are talking about, but I want to make sure the terminology is consistent.

Could you provide the committee with a specific statement, Ms Lyons, because this is a precedent-setting, country-specific piece of legislation, of what elements of this bill are special to this bill compared to our normal arrangements with countries? I would like an itemized list of the special, country-specific elements in this bill so we can have it for reference.

Since this is the first time that we have done this, who is the referee in terms of a dispute? If you have a new agreement and it is the first time we have ever used this discriminatory approach and it has separate elements, if there is a dispute possibly raised by the letter from the Chinese consul, each country can turn to, not the CITT, but which country —

The Chairman: It is the WTO dispute settlement mechanism, is it not?

Ms Lyon: It would be.

Mme Lyon: En effet. C'est en fait l'industrie canadienne qui lancerait le processus. Il serait possible d'appliquer l'une ou l'autre des deux formules, mais puisque les exigences relatives à la détermination d'un préjudice ne sont pas les mêmes dans les deux cas, j'ai l'impression qu'on préférerait avoir recours aux mécanismes de sauvegarde spécifiques à la Chine.

En ce qui concerne les exigences de détermination d'un préjudice, le projet de loi C-50 applique le critère de la désorganisation du marché — c'est ce qui permettrait d'amorcer le processus — alors que les sauvegardes générales ne pourraient s'appliquer qu'en cas de préjudice grave, ce qui est un critère un peu plus exigeant.

Le sénateur Carney: Je voudrais d'abord faire un commentaire pour le compte rendu, pour faire suite à la question du sénateur Di Nino au sujet de la différence entre Hong Kong et Taiwan. Je pense qu'il est important de préciser pour le compte rendu qu'il y a trois entités en cause: premièrement, la République populaire de Chine; deuxièmement, le territoire douanier distinct de Taïwan, Penghu, Kinmen et Matsu; et troisièmement, Hong Kong, qui est un territoire douanier distinct appartenant à la Chine. C'est ainsi que ces trois entités sont décrites. Je voulais que ce soit clair dans le compte rendu.

Le président: Est-ce qu'il n'est pas question de la République populaire de Chine?

Le sénateur Carney: Il est question de Taïwan et de Hong Kong.

Le président: Ce n'est pas la même chose.

Le sénateur Carney: Je voulais lire leurs noms officiels pour le compte rendu, parce que le sénateur Di Nino a souligné que ces entités avaient un statut particulier. Je suis certaine que notre attaché de recherche s'assurera que nous avons les bons noms. Il s'agit du territoire douanier distinct de Taïwan, Penghu, Kinmen et Matsu, du territoire douanier distinct de Chine, c'est-à-dire Hong Kong, et de la République populaire de Chine. Nous savons de quoi nous parlons, mais je voulais m'assurer que la terminologie était uniforme.

Pourriez-vous nous fournir, madame Lyon — puisqu'il s'agit d'un projet de loi qui s'applique à un pays en particulier et qui crée un précédent —, une liste précise des éléments qui sont propres au projet de loi, par opposition aux dispositions habituelles qui s'appliquent aux autres pays? J'aimerais avoir, pour référence, une liste détaillée des éléments de ce projet de loi qui s'appliquent exclusivement à la Chine.

Puisqu'il s'agit d'une première, j'aimerais savoir aussi qui va servir d'arbitre en cas de différend. Puisque c'est une nouvelle entente et que c'est la première fois que nous appliquons cette approche discriminatoire comportant des éléments distincts, s'il y a un différend découlant par exemple de la lettre du consul chinois, chacun des pays pourrait se tourner, non pas vers le TCCE, mais vers...

Le président: C'est le mécanisme de règlement des différends de l'OMC qui s'appliquerait, n'est-ce pas?

Mme Lyon: Oui.

Senator Carney: In terms of a disagreement about the application of this particular legislation, both parties have recourse to the WTO dispute settlement mechanism?

Ms Lyon: That is correct.

The Chairman: Honourable senators, it is seven o'clock. I shall adjourn the meeting for ten minutes so that we might clear the room and proceed *in camera*.

I wish to thank our witnesses. We will continue this discussion tomorrow. I hope to proceed to a clause-by-clause consideration of Bill C-50 at that time.

The committee continued *in camera*.

OTTAWA, Wednesday, June 5, 2002

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs, to which was referred Bill C-50, to amend certain Acts as a result of the accession of the People's Republic of China to the Agreement Establishing the World Trade Organization, met this day at 3:30 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Peter A. Stollery (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, in connection with our meeting on Bill C-50, officials are in the room and prepared to answer any questions that may arise during our clause-by-clause consideration of the bill.

Senator Andreychuk: I understand that Senator Carney is on her way down from her office. I believe Senator Di Nino has informed the Chairman that he cannot be here today.

If the minister is to appear before the committee on Tuesday, then we would have an opportunity to ask questions of him and we could proceed to our clause-by-clause consideration later that day.

Senator Austin: I do not know what questions the minister could address that we cannot deal with now with officials.

No policy questions have been raised. The questions that we did raise have been answered in the form of written answers which explain the technical system by which trade regulation is conducted. Frankly, we have work to do next week.

As I said yesterday, and I wish to make this point again, I do not wish to use the minister's time on this topic unless a policy issue is involved. I have issues to take up with the Minister of International Trade on other trade issue topics, and I would be disappointed to lose the opportunity to question him because of a discussion on Bill C-50.

With respect, I wonder if we could not proceed, and when Senator Carney comes, we can interrupt our clause by clause to allow her to pursue her questions.

Le sénateur Carney: En cas de désaccord au sujet de l'application de cette loi, les deux parties pourraient avoir recours au mécanisme de règlement des différends de l'OMC?

Mme Lyon: C'est exact.

Le président: Honorables sénateurs, il est 19 heures. Nous allons nous interrompre pendant dix minutes, le temps de vider la salle avant de continuer à huis clos.

Je remercie nos témoins. Nous poursuivrons cette discussion demain. J'espère que nous pourrions procéder à l'étude article par article du projet de loi C-50 à ce moment-là.

Le comité poursuit ses travaux à huis clos.

OTTAWA, le mercredi 5 juin 2002

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, auquel a été renvoyé le projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, se réunit aujourd'hui, à 15 h 30, pour en faire l'examen.

Le sénateur Peter A. Stollery (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Chers collègues, nous accueillons aujourd'hui de hauts fonctionnaires qui sont prêts à répondre à toutes vos questions sur le projet de loi C-50 pendant l'étude article par article.

Le sénateur Andreychuk: Le sénateur Carney a quitté son bureau et devrait arriver bientôt. Par ailleurs, le sénateur Di Nino a déjà informé le président qu'il ne serait pas présent aujourd'hui.

Puisque le ministre doit comparaître devant le comité mardi, nous pourrions lui poser des questions et procéder à notre étude article par article plus tard au cours de cette journée-là.

Le sénateur Austin: Je ne vois pas ce que nous pourrions lui demander comme renseignements que les fonctionnaires ne peuvent pas nous fournir aujourd'hui.

Aucune question n'a été soulevée au sujet des politiques. Nous avons obtenu des réponses écrites aux questions que nous avons posées au sujet du processus technique s'appliquant à la réglementation du commerce. Franchement, nous avons beaucoup de travail à accomplir la semaine prochaine.

Comme je le disais hier, et je tiens à le répéter, je ne veux pas que nous utilisions le temps du ministre pour lui poser des questions à ce sujet, sauf s'il s'agit de questions relatives aux politiques. J'ai d'autres questions sur le commerce à poser au ministre du Commerce international et je serais déçu de ne pas pouvoir le faire à cause d'une discussion sur le projet de loi C-50.

Sauf votre respect, nous pourrions peut-être passer tout de suite à l'étude article par article et l'interrompre pour permettre au sénateur Carney de poser ses questions lorsqu'elle arrivera.

Senator Andreychuk: Senator Austin, would you agree that each senator should be afforded time to question the minister? Senators will determine how they utilize that time. I fully appreciate what your agenda is, and perhaps you know what mine might be with the minister.

Senator Austin: A fixed amount of time is available to Minister Pettigrew. He cannot stay here until all of our questions are exhausted. Quite a number of senators may wish to talk about various trade issues. In fact, our experience has been that almost every senator wants to take advantage of that opportunity. I would suggest to the chairman that members should use the maximum time that can be used by senators to discuss general trade issues.

Senator Bolduc: The minister has been in his position for the last two years. He has spoken all over the world. He has spoken to every group in Canada except the Senate, so we would want to take some time to discuss that with the minister.

Senator Austin: I agree that there are many issues to discuss with the minister. However, Bill C-50 is a waste of his time, in my submission. Bill C-50 is a technical bill that provides safeguards on a China-specific topic. There is no question that he would not turn over to his officials. There is no question of policy here. He will simply turn the question over to officials.

Senator Bolduc: You do not see any question of policy.

Senator Austin: I am the sponsor of the bill.

We would be wasting time that ought to be used on questions about general trade policy and bilateral trade issues with the United States, the Doha round, and so on. With the greatest of respect to honourable senators, let us leave whatever questions are left on Bill C-50 for the officials. If a major policy issue arises, then we can revisit the question; otherwise, let us go to clause-by-clause consideration.

Senator Andreychuk: Mr. Chairman, from our side, I wish to register that it is highly improper that a minister would not come here to defend his bill. I know of no other committee that I am on that, when there is a significant bill, such as this, the minister would not be here to present the bill to us. For example, in the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, we would not deal with a bill if the minister did not appear to defend the bill. Other committees are the same. I find it highly unusual that the minister was not called to present this bill or that he would not come. I do not wish to go into that. Nonetheless, we have not had the benefit of the minister's evidence.

Le sénateur Andreychuk: Sénateur Austin, est-ce que vous convenez que chaque sénateur doit disposer d'un certain temps pour poser des questions au ministre? Les sénateurs décideront eux-mêmes comment ils désirent utiliser leur temps. Je comprends pleinement que vous vouliez aborder certains sujets avec le ministre, et vous connaissez peut-être les questions que je veux lui poser.

Le sénateur Austin: La période de temps que peut nous consacrer le ministre Pettigrew est limitée, et il ne pourra pas demeurer ici jusqu'à ce que nous ayons épuisé toutes nos questions. Pas mal de sénateurs voudront peut-être lui parler de divers sujets reliés au commerce. Habituellement, presque tous les sénateurs ont des questions à poser. Je suggère donc au président de demander aux sénateurs d'utiliser le temps maximum mis à leur disposition pour discuter de questions générales reliées au commerce.

Le sénateur Bolduc: Le ministre est en poste depuis deux ans et il a prononcé des discours un peu partout dans le monde. Il s'est adressé à tous les groupes du Canada, sauf au Sénat. Nous voudrions donc prendre quelques minutes pour discuter de cette question avec le ministre.

Le sénateur Austin: Je conviens qu'il y a de nombreuses questions que nous voulons aborder avec lui. Toutefois, à mon avis, nous perdrons notre temps à discuter du projet de loi C-50, puisque c'est un projet de loi technique qui prévoit des sauvegardes particulières à la Chine. Il ne fait aucun doute qu'il demandera à ses fonctionnaires de répondre à toutes les questions posées à ce sujet puisqu'elles ne sont pas reliées aux politiques.

Le sénateur Bolduc: Selon vous, le projet de loi n'a pas de rapport avec des questions stratégiques.

Le sénateur Austin: Je suis le parrain du projet de loi.

Nous perdrons du temps qui pourrait être consacré à poser des questions sur la politique générale et sur le commerce bilatéral avec les États-Unis, sur les négociations de Doha, et ainsi de suite. Malgré tout le respect que je dois à mes collègues, je crois que nous devrions poser aux fonctionnaires toutes les questions que nous avons au sujet du projet de loi C-50. Si une question importante reliée aux politiques fait surface, nous pourrions y repenser, mais, pour le moment, nous devrions procéder à l'étude article par article.

Le sénateur Andreychuk: Monsieur le président, je tiens à déclarer qu'il est très inopportun qu'un ministre ne soit pas présent pour défendre son projet de loi. Je ne connais aucun autre comité dont je fais partie qui ait accepté qu'un projet de loi de cette importance ne soit pas présenté par le ministre. Par exemple, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles n'accepterait pas d'étudier un projet de loi si le ministre ne venait pas le défendre, et il en va de même pour d'autres comités. Il est très inhabituel que le ministre n'ait pas été invité à présenter ce projet de loi et qu'il ne soit pas ici pour le faire. Je ne tiens pas à en débattre, mais il n'empêche que nous n'avons pas pu entendre le ministre.

Senator Austin: I would contradict what the senator has said. When a bill raises policy issues, committee members like to hear from the minister. When a bill is a matter of technical presentation, then rarely does a minister attend. Officials deal with the bill. In most cases, ministers do not defend their legislation before committees unless there are major policy issues being presented by a government.

Senator Andreychuk: I think there are policy issues.

Senator Austin: Having said that, I am quite happy to hear if there are policy issues that only a minister could clarify.

Senator Carney: As I understand it, we agreed yesterday to have a discussion of the issues of the Chinese diplomatic note that is, after all, a fairly significant matter, either here or in the Senate.

Since none of us has had a chance either to read the diplomatic note or the answer, we decided that we would address that matter today so that we could understand the situation. That is what I understood.

Are there officials here from the department to answer some of the issues that are involved? For instance, I am very interested in the issue of preliminary determination and how it is raised. I am interested in how it is dealt with in Canada, and whether it is dealt with differently in this bill.

I remind honourable senators that the department's response yesterday was that this bill puts into Canadian practice the WTO protocol.

The point in the Chinese diplomatic note is that there are discrepancies between the WTO protocol and this proposed legislation. My request is for the department to comment on that. The department has replied to the diplomatic note, but does not deal with the issue of how preliminary determination is dealt with in Canada.

The Chairman: I understand. That is why we have some officials sitting at the back who may be able to respond to your request.

If someone at the back would like to step forward, we would be interested in hearing what you have to say.

Senator Carney: When I spoke, I should say for the record, that there was nobody in the witness chairs. That is why I asked if there was anybody from the department here.

The Chairman: We were waiting for you and we did not want to start the meeting until you arrived.

Our witnesses are Mr. Cliche, Mr. Goodinson and Mr. Boomgaardt.

Please proceed.

Le sénateur Austin: Je ne suis pas d'accord avec ce que vient de dire ma collègue. Lorsqu'un projet de loi soulève des questions reliées aux politiques, les sénateurs aiment bien entendre le point de vue du ministre. Par contre, lorsqu'un projet de loi est de nature strictement technique, il est rare qu'un ministre vienne le défendre. Les hauts fonctionnaires se chargent alors de répondre aux questions. Dans la plupart des cas, les ministres ne comparaissent pas devant les comités pour défendre leur projet de loi, sauf si le gouvernement apporte des changements d'importance à sa politique.

Le sénateur Andreychuk: Je crois que le projet de loi touche à des questions de principe.

Le sénateur Austin: Cela étant dit, je suis heureux d'entendre qu'il y a des questions reliées aux politiques auxquelles seul un ministre peut répondre.

Le sénateur Carney: J'avais cru comprendre que nous avions convenu hier de discuter des questions soulevées dans la note diplomatique de la Chine qui, après tout, sont des questions importantes pour nous comme pour le Sénat.

Puisqu'aucun de nous n'a eu la possibilité de lire la note diplomatique et la réponse à cette note, nous avons décidé qu'il en serait question aujourd'hui de manière à bien comprendre la situation. Je crois que c'est ce dont nous avons convenu.

Est-ce que des fonctionnaires du ministère sont présents aujourd'hui pour répondre à certaines de ces questions? Par exemple, la question de la détermination préliminaire et la manière dont elle est soulevée m'intéressent beaucoup. J'aimerais savoir comment cette question est traitée au Canada et si le projet de loi la traite de manière différente.

Je rappelle à mes collègues que le ministère nous a répondu hier que ce projet de loi met en oeuvre le protocole de l'OMC au Canada.

La note diplomatique de la Chine indique qu'il existe des écarts entre le protocole de l'OMC et le projet de loi à l'étude. Je demande au ministère de nous donner des précisions à ce sujet puisqu'il a répondu à la note diplomatique, mais qu'il n'a pas fourni de réponse en ce qui concerne le traitement de la détermination préliminaire au Canada.

Le président: Je comprends. C'est pourquoi certains fonctionnaires qui pourront peut-être répondre à votre question se trouvent là, à l'arrière.

Si l'un de vous veut bien s'avancer et nous donner des précisions à ce sujet, il a toute notre attention.

Le sénateur Carney: J'aimerais préciser que, lorsque j'ai posé cette question, personne ne prenait place dans les fauteuils des témoins. C'est pourquoi j'ai demandé si des fonctionnaires du ministère étaient présents.

Le président: Nous vous attendions. Nous ne voulions pas commencer sans vous.

Nos témoins sont M. Cliche, M. Goodinson et M. Boomgaardt.

Messieurs, vous avez la parole.

Senator Carney: Gentlemen, I believe you know the general thrust of my question that is really technical in nature and for exploratory.

As I understand it, and you may correct me, the Chinese concern is the manner in which preliminary determination is dealt with and the fact that the legislation as laid out here is not consistent with the protocol.

We heard testimony yesterday that the purpose of this bill is to be consistent with the WTO protocol. The Chinese say it is not. We have a response from yesterday's witness, Ms Andrea Lyon, that does not answer the question. It is simply that, in Canada, the Minister of Finance makes the preliminary determination in a report to cabinet.

As you know, normally, preliminary determination follows a process in any trade issue. There is a process by which a preliminary determination is raised. First, from your point of view, what is the justification for the Chinese complaint?

Second, how is the preliminary determination made in Canadian trade law practice? Do you understand my problem?

Mr. Guillaume Cliche, International Relations Officer, Trade Remedies and General Trade Relations, Department of Finance: Honourable senators, I understand your concern.

Under article 16.7 of the China protocol, there is a provision for a provisional safeguard in critical circumstances. I am not reading directly, perhaps I should.

Senator Carney: Again, for the record, we do not have copies of the protocol before us.

Mr. Cliche: I am reading from tab 5 of your briefing book, page 82, the left-hand page.

Page 82, paragraph 7 reads:

In critical circumstances, where delay would cause damage which it would be difficult to repair, the WTO Member so affected may take a provisional safeguard measure pursuant to a preliminary determination that imports have caused or threaten to cause market disruption.

It goes on to say in the last sentence:

Duration of the provisional measure shall not exceed 200 days, during which the pertinent requirements of paragraphs 1, 2 and 5 shall be met.

In Canadian legislation, the Minister of Finance, who reports to the Governor in Council on the basis of critical circumstances, makes this provisional determination. This mirrors what is also found in global safeguards that implement the WTO Agreement on Safeguards and allows for a provisional application of the safeguard measure.

Le sénateur Carney: Messieurs, je crois que vous saisissez le sens général de ma question, de nature plutôt technique. Je cherche à obtenir de l'information.

Corrigez-moi si je me trompe, mais je crois que la Chine s'inquiète de la manière dont la détermination préliminaire est traitée et du fait que le projet de loi n'est pas conforme au protocole.

Hier, des témoins nous ont dit que le but visé par ce projet de loi est la conformité avec le protocole de l'OMC. La Chine n'est pas d'accord. La réponse fournie par un témoin d'hier, Mme Andrea Lyon, ne répond pas à la question. Elle indique simplement qu'au Canada, le ministre des Finances fait la détermination préliminaire dans un rapport présenté au Cabinet.

Comme vous le savez, la détermination préliminaire respecte habituellement le processus défini pour toutes les questions relatives au commerce. Il existe un processus en fonction duquel une détermination préliminaire est faite. Premièrement, selon vous, sur quoi s'appuie la Chine pour déposer sa plainte?

Deuxièmement, comment la détermination préliminaire est-elle faite en matière de droit commercial au Canada? Comprenez-vous mes préoccupations?

M. Guillaume Cliche, agent des relations internationales, Recours commerciaux et relations commerciales générales, ministère des Finances: Je comprends les préoccupations des sénateurs.

L'article 16.7 du protocole d'accession de la Chine prévoit le recours à une sauvegarde provisoire dans de graves circonstances. Ce n'est pas tout à fait ce que dit l'article, et je devrais peut-être vous en faire la lecture.

Le sénateur Carney: Je tiens à préciser une fois de plus que nous n'avons pas le texte du protocole.

M. Cliche: Le texte se trouve à l'onglet 5 de votre cahier d'information, du côté gauche de la page 93.

On peut lire, au paragraphe 7 de la page 93:

Dans des circonstances critiques où tout délai causerait un tort qu'il serait difficile de réparer, le Membre de l'OMC ainsi affecté pourra prendre une mesure de sauvegarde provisoire après qu'il aura été déterminé à titre préliminaire que les importations ont causé ou menacé de causer une désorganisation du marché.

Ensuite, on peut lire ce qui suit:

La durée de la mesure provisoire ne dépassera pas 200 jours; pendant cette période, il sera satisfait aux prescriptions pertinentes énoncées aux paragraphes 1, 2 et 5.

En vertu des lois canadiennes, le ministre des Finances, qui relève du gouverneur en conseil en ce qui concerne les circonstances critiques, fait cette détermination préliminaire. C'est aussi ce que prévoient les sauvegardes d'application mondiale qui mettent en oeuvre l'Accord sur les sauvegardes de l'OMC et ce qui permet une application provisoire de la mesure de sauvegarde.

That matter is immediately referred to the Canadian International Trade Tribunal that will determine if there is injury caused to domestic producers.

Senator Carney: I understand that. That was in the letter that was written by Ms Lyon to the Chinese consulate.

My point is, I should like to know how preliminary determination is made. This letter says exactly what you have just said. I say that is not sufficient.

Explain to me how the preliminary determination is made before it goes to cabinet by the Minister of Finance? Who conducts the preliminary determination and how is that done?

One of the concerns of the Chinese embassy in their presentation to the Senate is, and I quote:

However, the current Bill C-50 does not provide procedures for the investigation prior to the preliminary determination to be reported by the Minister of Finance. Neither does it provide the participation of the International Trade Tribunal in any investigation prior to the preliminary determination. It is different from the provisions in the Report.

Your argument is that this bill is consistent with the protocol. I gather the "Report" is the Report of the Working Party on the Accession of China. The Chinese say that that is inconsistent with the report. There is nothing in this letter that denies or confirms that.

I should like to know how the preliminary determination is achieved before it is reported by the Minister of Finance. It is not stated in this procedure. It does not provide for the participation of the International Trade Tribunal in any investigations prior to the preliminary determination. I am asking you a process question. I am not asking you to report the material that has already been presented to us. I am asking you to address the Chinese government's concerns presented to the Senate. I am asking you to give us the information that they have asked us for and that we would like to receive.

Quite simply, who makes the preliminary determination? It has not gone to the Canadian International Trade Tribunal. Who does that?

Mr. Cliche: The Department of Finance, for whom the Minister of Finance is ultimately responsible, determines that. That would be determined pursuant to the information that would be available at that time, consistent with the urgency of the matter to be decided. That is in full consistency with obligations under WTO agreements. That is also fully consistent with the practice of China. On May 24, 2002, China took a provisional safeguard related to steel. This measure was based on a finding of critical circumstances. The determination of the China ministry of foreign trade and economic cooperation was based on a request by Chinese domestic producers for provisional determination.

La question est immédiatement renvoyée au Tribunal canadien du commerce extérieur, qui déterminera si un tort est causé aux producteurs du pays.

Le sénateur Carney: Je comprends. C'est ce que disait la lettre envoyée par Mme Lyon au consulat chinois.

Ce que j'aimerais savoir, c'est comment la détermination préliminaire est faite. Vous venez de répéter exactement ce que dit la lettre. Ce n'est pas suffisant.

Expliquez-moi comment la détermination préliminaire est faite avant d'être transmise au Cabinet par le ministre des Finances. Qui fait cette détermination et comment la fait-on?

Voici notamment ce qu'avait à dire le porte-parole de l'ambassade de Chine dans son exposé au Sénat, et je cite:

Or, le projet de loi C-50 dans sa version actuelle ne prévoit pas de procédure d'enquête avant la détermination préliminaire au sujet de laquelle le ministre des Finances doit faire rapport. Il ne prévoit pas non plus la participation du tribunal commercial international à une quelconque enquête antérieure à la détermination préliminaire, ce qui diffère des dispositions du Rapport.

Vous prétendez que le projet de loi est conforme au protocole. Je suppose que le terme «Rapport» renvoie au rapport du Groupe de travail sur l'accession de la Chine. Rien dans cette lettre ne le nie, ni ne le confirme.

J'aimerais savoir comment la détermination préliminaire est faite avant d'être transmise par le ministre des Finances. Cette procédure ne l'explique pas et ne prévoit pas la participation du Tribunal canadien du commerce extérieur à une quelconque enquête préalable à la détermination préliminaire. Je vous pose une question sur la procédure suivie. Je ne vous demande pas de nous faire part des renseignements qui nous ont déjà été présentés. Je vous demande de répondre aux préoccupations que le gouvernement chinois a présentées au Sénat et de nous fournir les renseignements qu'il nous a demandés et que nous aimerions obtenir.

C'est fort simple: qui fait la détermination préliminaire? Elle ne s'est pas rendue au Tribunal canadien du commerce extérieur. Qui a pris cette décision?

M. Cliche: Le ministère des Finances qui, en bout de ligne, relève du ministre des Finances fait cette détermination en fonction de l'information alors disponible et de l'urgence de la situation. Le processus respecte pleinement les obligations prévues dans les accords de l'OMC et les pratiques utilisées en Chine. Le 24 mai 2002, la Chine a pris une mesure de sauvegarde provisoire au sujet de l'acier après avoir jugé qu'il existait des circonstances critiques. La détermination faite par le ministère chinois du commerce extérieur et de la coopération économique était fondée sur une demande présentée en ce sens par les producteurs chinois.

Senator Carney: You can understand that our concern is not how the Chinese arrive at preliminary determination, our concern is how the Canadians arrive at preliminary determination, if this is consistent with the report to the working group, and if it is consistent with our application of trade laws to other countries.

If a Canadian company, say, in the lumber business, wanted to bring a trade action against the United States of America, would the Minister of Finance conduct an investigation into preliminary determination entirely in-house in the Department of Finance, with no other input, or no reference to a tribunal?

I am asking for information on how this process works. I am not looking for scapegoats. The Chinese say this is not consistent with the report. Your answer does not give us the information.

Mr. Cliche: The determination of the minister is referred once it is made to the CITT, but the CITT is not involved in the provisional determination. However, our international obligations dictate that certain information and findings be made if Canada chooses to impose a provisional safeguard.

In that case, the Minister of Finance, the Department of Finance, would abide by international obligations, some of which are listed in the Report of the Working Party on the Accession of China and involve a finding of sufficient evidence of market disruption and critical circumstances.

Senator Carney: I do not know if that helps with this matter. Is the method of dealing with preliminary determination different from an application of this to other countries, "yes" or "no"? Is it different or the same?

Mr. Cliche: This is exactly the same process as is used in global safeguards that are applicable to all WTO members.

Senator Carney: The second concern of the Chinese government deals with the definition of "significant cause." It says:

The threshold for "significant cause" as provided in the Bill is substantially lower than that in its normal definition, which allows greater flexibility in taking safeguard measures.

Flexibility means that, if it is lower, it can deal with surges that may be harmful. The key part is:

The definition as provided in the bill is different from that given by the WTO panels. As we understand, the definition of Significant Cause in Bill C-50 takes reference of the US safeguard legislation. The WTO Panels and the Appellate Body determined respectively in July and November, 2000, that the US understanding and practice on causation did not comply with Article 2.1 of the Agreement on Safeguards in the Gluten Case (EU v.

Le sénateur Carney: J'espère que vous comprenez que nous ne voulons pas savoir comment les Chinois en arrivent à une détermination préliminaire, mais plutôt comment les Canadiens font cette détermination, si celle-ci est conforme au rapport du Groupe de travail et si elle est conforme à la manière dont nous appliquons nos lois commerciales aux autres pays.

Si une entreprise canadienne du secteur du bois de sciage voulait prendre des mesures commerciales contre les États-Unis d'Amérique, est-ce que le ministre des Finances effectuerait une enquête antérieure à la détermination préliminaire uniquement à l'interne, sans recueillir d'autre information et sans saisir un tribunal de l'affaire?

Je vous demande des renseignements sur la manière dont fonctionne ce processus. Je ne cherche pas de bouc émissaire. Les Chinois disent que ce processus n'est pas conforme au rapport et votre réponse ne nous éclaire pas à ce sujet.

M. Cliche: Une fois prise, la détermination du ministre est renvoyée au TCCE, mais le TCCE ne participe pas à la détermination préliminaire. Toutefois, nos obligations internationales nous obligent à transmettre certains renseignements et certaines conclusions si le Canada choisit d'imposer une mesure de sauvegarde provisoire.

Dans ce cas, le ministre des Finances, le ministère des Finances, se soumettrait aux obligations internationales. D'ailleurs, certaines de ces obligations précisées dans le rapport du Groupe de travail sur l'accession de la Chine prévoient que la désorganisation du marché et des circonstances critiques doivent être démontrées par des preuves suffisantes.

Le sénateur Carney: Je ne sais pas si cela nous aide. Est-ce que la méthode utilisée pour le traitement de la détermination préliminaire est différente de celle qui est utilisée pour les autres pays, oui ou non? Est-elle différente ou est-elle la même?

M. Cliche: C'est exactement le même processus que celui qui est utilisé pour les sauvegardes d'application mondiale qui s'appliquent à tous les membres de l'OMC.

Le sénateur Carney: La deuxième préoccupation du gouvernement chinois porte sur la définition de «cause importante» qui prévoit que:

Le seuil de cause importante, selon le projet de loi, est passablement moins élevé que dans sa définition normale, ce qui permet une plus grande souplesse pour la mise en application de mesures de sauvegarde.

La souplesse signifie que, si le seuil est moins élevé, il peut faire face aux imprévus qui peuvent être dommageables. Il est important de noter ce qui suit:

La définition du projet de loi diffère de celle des commissions de l'OMC. D'après ce que nous comprenons, la définition de «cause importante» dans le projet de loi est fondé sur la législation américaine en matière de sauvegardes. Les commissions de l'OMC et son organe d'appel ont déterminé, respectivement en juillet et en novembre 2000, que la pratique et la compréhension des États-Unis sur la causalité ne respectaient pas l'article 2.1 de

USA, WTO/DS166). Similar determinations were made by the WTO panels and the Appellate Body with respect to safeguard cases involving the US. As the Chinese side understands, the US approach should not be taken as a sufficient and satisfactory reference in defining Significant Cause. If the Canadian legislation insists on taking the US definition and practice, the Chinese side shall reserve the right to query in compliance with WTO rules in relevant WTO mechanism.

Is it your position that the Chinese are wrong in saying that Canada has taken the American rather than the WTO panel precedents?

Mr. Ray Boomgaardt, Special Counsel, Trade Law Bureau of Vital Statistics, Department of Foreign Affairs and International Trade: Honourable senators, the term “significant cause” does not appear in the WTO agreements; it appears only in the protocol of accession of China. The term relates to the importance of increased imports as a determinant of injury to Canadian industry. This bill implements parts of China’s protocol of accession.

The term “significant cause” is found in the text of the protocol at paragraph 4 of article 16, but does not appear elsewhere in the WTO agreement.

The definition of “significant cause,” at page 2 of the text of the bill reads:

“Significant cause” means...an important cause that need not be as important as, or more important than, any other cause of the material injury or threat.

We are really focusing on the word “significant,” because that is what is new here. That is defined in the Oxford dictionary as “noteworthy, important or consequential.” We have used the word “important.”

In the WTO agreement, the phrase at issue is “principal cause.” “Significant cause” is different from “principal cause.”

Senator Carney: To cut to the chase here, Ms Lyon writes in her reply to the Chinese that:

... significant“ is defined in Bill C-50 on the basis of the normal meaning of the word, in conformity with Canada’s international obligations.

Are those obligations based on the American reference as the Chinese suggest? In deference to the Chinese government, and the Chinese embassy, this reply is inadequate. You might consider elaborating on it.

I ask you: Does “in conformity with Canada’s international obligations” mean that it is based on the U.S. law or the WTO practice?

l’Accord sur les sauvegardes dans l’affaire du gluten (EU v. USA, WTO/DS166). D’autres déterminations semblables ont été faites par les commissions et l’organe d’appel de l’OMC en rapport avec des cas de sauvegarde reliés aux États-Unis. D’après ce que comprend la partie chinoise, l’approche américaine ne devrait pas constituer une référence satisfaisante pour ce qui est de définir «cause importante». Si les Canadiens insistent pour intégrer à leur loi la définition et la pratique des États-Unis, la partie chinoise se réserve le droit de contester, par les voies appropriées, le respect des règles de l’OMC.

Est-ce que vous croyez que les Chinois ont tort de dire que le Canada a adopté l’approche américaine plutôt que celle des commissions de l’OMC?

M. Ray Boomgaardt, conseiller spécial, Direction du droit commercial, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international: Honorables sénateurs, l’expression «cause importante» ne paraît pas dans les accords de l’OMC; elle ne paraît que dans le Protocole d’accession de la Chine. Cette expression est rattachée à l’importance d’une augmentation des importations comme facteur déterminant des torts causés à l’industrie canadienne. Le projet de loi met en oeuvre des parties du Protocole d’accession de la Chine.

L’expression «cause importante» paraît dans le texte du protocole, au paragraphe 4 de l’article 16, mais elle ne figure nulle part ailleurs dans l’accord de l’OMC.

La définition de «cause importante» qui se trouve à la page 2 du projet de loi est la suivante:

Toute cause sérieuse de dommage sensible ou de menace d’un tel dommage, sans qu’il soit nécessaire que l’importance de la cause soit égale ou supérieure à celle d’autres causes.

Nous mettons vraiment l’accent sur le mot «importante» parce que c’est ce qui est nouveau. Dans Le Robert, ce mot signifie «qui importe; qui est de conséquence, de grand intérêt». Nous avons utilisé le mot «importante».

Dans l’accord de l’OMC, l’expression utilisée est «cause principale», laquelle diffère de «cause importante».

Le sénateur Carney: Pour aller droit au but, Mme Lyon répond aux Chinois ce qui suit:

[...] dans le projet de loi C-50, la signification du mot «importante» est la signification normale de ce mot et est conforme aux obligations internationales du Canada.

Ces obligations sont-elles fondées sur la définition américaine comme le suggèrent les Chinois? Pour le gouvernement chinois et l’ambassade chinoise, cette réponse n’est pas adéquate. Vous pourriez peut-être la préciser.

Je vous demande si l’expression «conformément aux obligations internationales du Canada» s’entend au sens du droit américain ou des pratiques qui ont cours à l’OMC?

Mr. Boomgaardt: There has been discussion in certain WTO cases of the meaning of the word “cause.” You will see from the definition that we do not attempt to further define that. We only attempt to define the word “significant.”

The question of the United States’ practice in relation to the use of the word “cause” is not in any way addressed by this proposed legislation. I am not an expert on the way the CITT handles the issue of cause, but I believe that we have our own practice and we consider it fully consistent with the WTO understanding of what the word “cause” means.

The WTO case cited is a case where the United States took into account imports from Canada in terms of defining whether or not there was injury and then deducted those imports in terms of its further analysis and the WTO finding in the *Gluten* case was that that procedure was incorrect. We do not understand the relevance of that to the points being made by China.

As far as the United States’ definition of “significant cause” is concerned, Public Law 106-286 says that the term “significant cause” refers to a cause that contributes significantly to the material injury of the domestic industry but need not be equal to or greater than any other cause.

You will notice that our definition avoids the circularity of using “significantly” to define “significant.”

Senator Carney: I do not know if we can pursue this much further. You might consider writing a letter that responds more significantly to the comments presented to the Senate committee by the Chinese government. Would you consider that? If it is confusing to us, it must be confusing to them.

Mr. Boomgaardt: I am just the lawyer providing legal advice to others in the department. Perhaps Mr. Goodinson could speak to that.

Mr. Steven Goodinson, Trade Policy Officer, Tariffs and Market Access Division, Department of Foreign Affairs and International: Honourable senators, as Mr. Boomgaardt has pointed out, we chose not to respond directly to the case that the Chinese cited because we did not think it was in any way relevant to the issue at hand.

Senator Carney: Why do you not say that in your response to the Chinese government?

Mr. Goodinson: We provided a response that we thought was adequate. The Chinese have not actually come back to us.

Senator Carney: The Chinese government has come back to the Senate committee. They are not happy with it, because they would not have come back to the Senate committee, an unusual move, unless they had some concerns.

M. Boomgaardt: Certains cas soumis à l’OMC ont donné lieu à des discussions sur la signification du mot «cause». En lisant la définition, vous constaterez que nous ne tentons pas d’aller plus loin; nous ne cherchons qu’à définir le mot «importante».

L’utilisation faite par les États-Unis du mot «cause» ne fait aucunement l’objet du projet de loi. Je ne suis pas un expert de la manière dont le TCCE interprète ce mot, mais nous avons notre propre pratique et nous croyons qu’elle est tout à fait conforme à l’acceptation conférée à ce mot par l’OMC.

Le cas de l’OMC cité est celui dans lequel les États-Unis ont tenu compte des importations provenant du Canada pour décider s’il y avait eu ou non préjudice et les ont ensuite soustraites d’une analyse plus poussée. Dans le cas du gluten, l’OMC a conclu que cette façon de faire était incorrecte. Nous ne comprenons pas la pertinence de ce cas en ce qui concerne les préoccupations exprimées par la Chine.

Quant à la définition donnée par les États-Unis à l’expression «cause importante», la loi publique 106-286 stipule que cette expression s’entend d’une cause qui contribue de manière importante à un dommage matériel subi par l’industrie nationale, mais qui ne doit pas forcément être une cause équivalente ou supérieure à toute autre cause.

Vous remarquerez que notre définition évite d’utiliser l’expression «de manière importante» pour définir le mot «importante».

Le sénateur Carney: Je ne crois pas que nous puissions creuser davantage. Il serait peut-être utile de rédiger une lettre qui réponde de manière plus détaillée aux commentaires présentés au comité sénatorial par le gouvernement chinois. Serait-ce possible? Si nous avons de la difficulté à nous y retrouver, imaginez ce que ce doit être pour eux.

M. Boomgaardt: Je ne suis que l’avocat qui donne des conseils juridiques à d’autres fonctionnaires du ministère. M. Goodinson pourrait peut-être vous en dire plus à ce sujet.

M. Steven Goodinson, agent de politique commerciale, Direction des droits de douane et de l’accès aux marchés, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international: Honorables sénateurs, comme l’a mentionné M. Boomgaardt, nous avons choisi de ne pas répondre directement au cas cité par les Chinois parce que nous n’en voyons pas la pertinence en ce qui concerne la question à l’étude.

Le sénateur Carney: Pourquoi ne pas le dire au gouvernement chinois?

M. Goodinson: Nous avons répondu d’une manière que nous estimions adéquate. Les Chinois ne sont pas en fait revenus à la charge.

Le sénateur Carney: Non, mais le gouvernement chinois s’est adressé au comité sénatorial. Il n’est pas satisfait de cette réponse. Il ne se serait pas adressé au comité sénatorial, ce qui est une démarche plutôt inhabituelle, s’il n’avait pas certaines préoccupations.

I am asking you as a member of the Senate committee, and I think I have some concurrence from some other Senate members, that you address these concerns that were brought to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs in a more coherent response.

Whether you consider it relevant or not is not the point. The point is, that the Chinese government felt it was relevant enough to bring to the Senate committee. We are asking you to respond to their concerns. Is there disagreement on that?

Senator Austin: First, I wish to thank Senator Carney for her line of questions. They are very useful in trying to get a clearer picture of our practice with respect to “significant cause.”

Second, all that can be done with respect to Senator Carney’s specific last question is to refer it to the minister for his consideration. These officials cannot respond to a policy question.

The Chairman: The committee can do that.

Senator Austin: The committee can refer the matter to the minister for his further consideration.

I should like to comment that the line of questions asked by Senator Carney and the answers have made really clear the difference between the WTO standard and the standard that will be applied as a result of this protocol.

If there is a continuing dispute, as was answered yesterday in a question put by Senator Andreychuk, it is WTO justiciable. If China feels that Canada is applying the wrong standard, and it is contrary to WTO, then China will raise the matter as a WTO procedure.

Beyond the distance we have gone now, I would suggest that this is in the bilateral regime of government-to-government relations. The bill asks us to apply tests that we now understand better. I feel comfortable with that.

Senator Carney: Would you agree that the chair should write the minister, forwarding the concerns of the Chinese government as presented to us for his consideration and response?

Senator Austin: I certainly agree that the Chair can report that we have received representations from the Chinese government, if we have received them from the Chinese government.

The Chairman: It had not been clear to me whether it was from the Chinese government or some individuals in Shanghai.

Senator Corbin: It came from the embassy.

The Chairman: It came from some people through the embassy.

Senator Austin: The note is a bilateral note between governments. The note itself was not submitted to us as a note to us. It was by way of showing us the record in the bilateral discussions. I do not know the origin of the other document. They are quite similar.

En tant que membre du comité sénatorial, et je crois que j’ai l’appui d’autres sénateurs, je vous demande de répondre de manière plus cohérente aux préoccupations transmises au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

Nous ne désirons pas savoir si vous jugez la question pertinente. Ce qui importe, c’est que le gouvernement chinois l’a jugée suffisamment pertinente pour s’adresser au comité sénatorial. Nous vous demandons de répondre aux préoccupations de la Chine. Y a-t-il désaccord sur ce point?

Le sénateur Austin: Premièrement, je désire remercier le sénateur Carney pour les questions qu’elle a posées. Elles nous aideront à nous faire une idée plus claire de la pratique reliée à la «cause importante».

Deuxièmement, tout ce que nous pouvons faire relativement à la dernière question du sénateur Carney, c’est de la transmettre au ministre. Ses fonctionnaires ne peuvent pas répondre à une question de principe.

Le président: Le comité peut le faire.

Le sénateur Austin: Le comité peut transmettre la question au ministre pour qu’il l’étudie plus attentivement.

J’aimerais préciser que les questions posées par le sénateur Carney et les réponses fournies ont bien fait ressortir la différence entre la norme de l’OMC et la norme qui sera appliquée dans le cadre de ce protocole.

Si le différend persiste, l’OMC peut être saisie de la question, comme l’a précisé la réponse fournie hier à une question posée par le sénateur Andreychuk. Si elle croit que le Canada applique la mauvaise norme et que cette norme est contraire à celle de l’OMC, la Chine en saisira l’OMC.

D’autre part, après avoir débroussaillé tout cela, je crois que c’est ce que prévoit le régime bilatéral de relations intergouvernementales. Le projet de loi nous demande d’appliquer des critères que nous comprenons mieux maintenant. Cela me convient.

Le sénateur Carney: Seriez-vous d’accord pour que le président écrive au ministre pour lui faire part des préoccupations du gouvernement chinois de manière à ce qu’il puisse les étudier plus attentivement et y donner suite?

Le sénateur Austin: Je serais certes d’accord pour que le président l’informe du fait que nous avons reçu des observations du gouvernement chinois, si c’est le cas.

Le président: Je n’étais pas sûr de leur origine, du gouvernement chinois ou de particuliers de Shanghai.

Le sénateur Corbin: Elles venaient de l’ambassade.

Le président: De personnes de l’ambassade.

Le sénateur Austin: Il s’agit d’une note échangée par des gouvernements. Elle ne nous a pas été envoyée comme telle. Elle faisait partie des dossiers sur les discussions bilatérales. Je ne connais pas l’origine de l’autre document, mais ils sont semblables.

If, indeed, we had been approached by an official source in the Chinese government, I agree with Senator Carney that a summary of the discussion with respect to the Chinese view that it does not meet tests should be drawn to the attention of the minister and we should ask him to consider whether a further and fuller answer is desirable.

Senator Carney: I would concur with that. Thank you, Senator Austin.

Senator Graham: The only evidence that we have with respect to this document, "Comments on Bill C-50 from Chinese Government," is the fax note at the top that says "Comm. Off. Emb. China."

I should like to know how this document came into our hands. Was there a covering letter?

The Chairman: We discussed this yesterday.

Senator Graham: I am sorry, I was not here. I have apologized for that and I have already given you reasons for not being here. Perhaps you could repeat the reasons, or tell me how the note arrived in our hands.

Senator Carney: Why do you not check the record?

The Chairman: It is somewhat complicated, Senator Graham. There was a group that I was originally told was from the Chinese embassy that wanted to appear at the House of Commons committee when the subcommittee discussed this bill. The subcommittee did not discuss it.

They seemed to have agreed with that suggestion. However, no one showed up. Then I received a call asking if this group that I thought was from the Chinese embassy, could appear before us. That seemed irregular to me in the sense that I questioned whether a Canadian delegation from the embassy in Beijing would be able to appear before the equivalent committee in their Parliament. This is a government-to-government arrangement, and that request seemed inappropriate. I suggested instead that they send me a letter. That is the letter.

I had always thought this document was from the Chinese embassy. It is now not clear whether it is from someone in Shanghai or elsewhere. That is where it ends.

Senator Carney: We have agreed on the procedure.

The Chairman: We have agreed.

Senator Andreychuk: You indicate that the term "principal cause" is used in WTO agreements. We are using the term "significant cause." The WTO will ultimately tell us whether we are right or wrong.

My concern is that, if we are veering off the norms and the standards that the WTO is attempting to set, will this be leave and licence for others to impose legislation on us that may veer away from the WTO standards that we have been desperately trying to put in place?

Je suis d'accord avec le sénateur Carney que, si nous avons été approchés par une source officielle du gouvernement chinois, un résumé de la discussion sur le point de vue de la Chine, selon laquelle les critères ne sont pas conformes, devrait être présenté au ministre et qu'il faudrait demander à celui-ci de décider s'il y a lieu de faire une réponse plus détaillée.

Le sénateur Carney: Voilà une solution acceptable. Merci, sénateur Austin.

Le sénateur Graham: La seule information dont nous disposons quant à l'origine de ce document, intitulé «Commentaires du gouvernement chinois sur le projet de loi C-50», est l'information de télécopie paraissant au haut de l'original anglais, soit «Comm. Off. Emb. China».

J'aimerais bien savoir comment ce document nous est parvenu. Était-il accompagné d'une lettre?

Le président: Nous avons discuté de cette question hier.

Le sénateur Graham: Je suis désolé; j'étais absent. Je me suis déjà excusé et je vous ai expliqué les raisons de mon absence. Vous pourriez peut-être répéter ces raisons ou m'expliquer comment cette note est parvenue jusqu'à nous.

Le sénateur Carney: Pourquoi ne vérifiez-vous pas le compte rendu?

Le président: C'est un peu compliqué, sénateur Graham. À l'origine, on m'a dit qu'il s'agissait d'un groupe de l'ambassade chinoise qui désirait paraître devant le comité de la Chambre lorsque le sous-comité étudierait le projet de loi. Or, le sous-comité n'a pas examiné le projet de loi.

La demande semblait avoir été acceptée, mais personne ne s'est présenté. Ensuite, j'ai reçu un appel me demandant si ce groupe, que je croyais être de l'ambassade chinoise, pouvait se présenter devant nous. Cela me paraissait irrégulier puisque je ne crois pas qu'une délégation canadienne de l'ambassade à Pékin pourrait se présenter devant un comité équivalent du parlement chinois. Il s'agit d'une entente de gouvernement à gouvernement, et cette façon de faire ne me semblait pas appropriée. J'ai donc suggéré que le groupe me fasse parvenir une lettre, d'où ce document.

J'ai toujours cru qu'il provenait de l'ambassade chinoise. Son origine semble maintenant incertaine. Voilà.

Le sénateur Carney: Nous nous sommes entendus sur la suite à donner.

Le président: En effet.

Le sénateur Andreychuk: Vous avez dit que l'expression «cause principale» est utilisée dans les accords de l'OMC. Toutefois, nous utilisons l'expression «cause importante». C'est l'OMC, en fin de compte, qui décidera si nous avons raison ou tort.

Je crains que si nous nous éloignons des normes que l'OMC tente de définir, nous ne nous exposions à ce que d'autres nous imposent des mesures législatives qui s'écartent aussi des normes de l'OMC que nous tentons désespérément de mettre en place.

Mr. Boomgaardt: The use of “significant cause” is authorized by the protocol of accession of China. In other words, because of the size of the Chinese economy, and other considerations that are relevant to China, but that are not relevant generally in the context of the WTO, there is a different standard with respect to safeguards and measures in relation to imports from China.

Senator Andreychuk: You believe the protection is the protocol; is that correct?

Mr. Boomgaardt: Yes, we are acting in accordance with the protocol.

The Chairman: Honourable senators, I would entertain a motion that we proceed to clause by clause.

Senator Corbin: I so move.

The Chairman: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: As moved by the Honourable Senator Corbin, the committee will now proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-50, to amend certain acts as a result of the accession of the People’s Republic of China to the agreement establishing the World Trade Organization.

Honourable senators, shall the title stand?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Honourable senators, shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Honourable senators, shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Honourable senators, shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Honourable senators, shall clauses 4 to 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Honourable senators, shall clauses 11 to 15 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Honourable senators, shall clauses 16 to 20 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Honourable senators, shall clauses 21 to 25 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Honourable senators, shall clause 26 carry?

Hon. Senators: Agreed.

M. Boomgaardt: L’emploi de l’expression «cause importante» est autorisé par le Protocole d’accession de la Chine. En d’autres mots, étant donné l’importance de l’économie chinoise et étant donné d’autres facteurs relatifs à la Chine qui ne s’appliquent habituellement pas dans le contexte de l’OMC, la norme relative aux sauvegardes et aux mesures est différente en ce qui concerne les importations provenant de la Chine.

Le sénateur Andreychuk: Selon vous, le protocole nous protège?

M. Boomgaardt: Oui, nous agissons conformément au protocole.

Le président: Chers collègues, je serais prêt à recevoir une motion portant sur l’étude article par article du projet de loi.

Le sénateur Corbin: Je fais donc cette motion.

Le président: Tous sont-ils en faveur de la motion?

Des voix: Oui.

Le président: Tel qu’il est proposé par le sénateur Corbin, le comité passe maintenant à l’étude article par article du projet de loi C-50 modifiant certaines lois suite à l’accession de la République de Chine à l’Accord instituant l’Organisation mondiale du commerce.

Plaît-il aux honorables sénateurs de réserver le titre?

Des voix: D’accord.

Le président: Plaît-il aux honorables sénateurs d’adopter l’article 1?

Des voix: D’accord.

Le président: Plaît-il aux honorables sénateurs d’adopter l’article 2?

Des voix: D’accord.

Le président: Plaît-il aux honorables sénateurs d’adopter l’article 3?

Des voix: D’accord.

Le président: Plaît-il aux honorables sénateurs d’adopter les articles 4 à 10?

Des voix: D’accord.

Le président: Plaît-il aux honorables sénateurs d’adopter les articles 11 à 15?

Des voix: D’accord.

Le président: Plaît-il aux honorables sénateurs d’adopter les articles 16 à 20?

Des voix: D’accord.

Le président: Plaît-il aux honorables sénateurs d’adopter les articles 21 à 25?

Des voix: D’accord.

Le président: Plaît-il aux honorables sénateurs d’adopter l’article 26?

Des voix: D’accord.

The Chairman: Honourable senators, shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Honourable senators, shall I report Bill C-50 to the Senate without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Andreychuk: Will the replies that were given to us today form part of the record?

The Chairman: Would you care to make a motion, Senator Andreychuk?

Senator Andreychuk: Honourable senators, I move that these documents form part of our report.

The Chairman: These reply documents will certainly form part of our record.

I will add that it is somewhat irregular for Chinese officials to come directly to the committee and involve themselves in what is a government-to-government negotiation. If they have a problem, I would think they would deal with their opposite numbers in the Government of Canada. That is just an observation from the Chair.

We will certainly include those documents in the minutes, Senator Andreychuk.

Senator Andreychuk: I was talking about the records from the department that we received today. The other documents are already part of the record.

The Chairman: Yes, that is correct.

Senator Corbin: I simply wish to elucidate one matter.

At my request, we were given the document entitled "Export controls," today. It is dated March 2000. I should like to know how often this is updated or revised.

The Chairman: Perhaps our researcher can tell us that.

Mr. Jay Sinha, Research Staff, Library of Parliament: Honourable senators, my understanding is that the 2002 version is supposed to come out in the very near future. I do not know exactly when, but it will be very soon.

Senator Corbin: I should like to get the updated version.

The Chairman: These things come out automatically, Senator Corbin.

The committee adjourned.

Le président: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter le titre?

Des voix: D'accord.

Le président: Plaît-il aux honorables sénateurs de m'autoriser à faire rapport au Sénat du projet de loi C-50 sans proposition d'amendement?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Andreychuk: Les réponses que nous avons obtenues aujourd'hui feront-elles partie du compte rendu?

Le président: Aimeriez-vous faire une motion à cet effet, sénateur Andreychuk?

Le sénateur Andreychuk: Chers collègues, je propose que ces documents soient inclus dans le compte rendu.

Le président: Ces réponses figureront certainement au compte rendu.

Je tiens à ajouter qu'il est quelque peu irrégulier que des représentants de la Chine se présentent directement devant le comité et s'insèrent dans une négociation de gouvernement à gouvernement. S'ils ont des problèmes, je crois qu'ils devraient tenter de les régler avec leurs homologues du gouvernement du Canada. C'est simplement une observation que je fais.

Nous inclurons certainement ces documents dans le compte rendu, sénateur Andreychuk.

Le sénateur Andreychuk: Je parlais des dossiers que nous avons reçus du ministère aujourd'hui. Les autres documents font déjà partie du compte rendu.

Le président: Oui, c'est vrai.

Le sénateur Corbin: Je tiens seulement à obtenir une précision.

À ma demande, nous avons reçu aujourd'hui le document intitulé «Contrôles à l'exportation», qui a été produit en mars 2000. J'aimerais savoir à quelle fréquence il est mis à jour ou révisé.

Le président: Notre attaché de recherche pourrait peut-être nous renseigner à ce sujet.

M. Jay Sinha, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement: Honorables sénateurs, d'après ce que je sais, la version 2002 devrait bientôt être diffusée. Je ne sais pas quand exactement, mais très bientôt.

Le sénateur Corbin: J'aimerais bien obtenir la version mise à jour.

Le président: Ces documents sont diffusés d'office, sénateur Corbin.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES:

Tuesday, June 4, 2002

From the Department of Foreign Affairs and International Trade:

Andrea Lyon, Director, Tariffs and Market Access Division;

John Morrison, Director, China and Mongolia Division;

From the Department of Finance:

Guillaume Cliche, International Relations Officer, Trade Remedies and General Trade Relations.

Wednesday, June 5, 2002

From the Department of Foreign Affairs and International Trade:

Steven Goodison, Trade Policy Officer, Tariffs and Market Access Division;

Ray Boomgaardt, Special Counsel, Trade Law Bureau of Vital Statistics.

From the Department of Finance:

Guillaume Cliche, International Relations Officer, Trade Remedies and General Trade Relations.

TÉMOINS:

Le mardi 4 juin 2002

Du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international:

Andrea Lyon, directrice, Direction des droits de douane et de l'accès aux marchés;

John Morrison, directeur, Direction de la Chine et de la Mongolie.

Du ministère des Finances:

Guillaume Cliche, agent des relations internationales, Recours commerciaux et relations commerciales générales.

Le mercredi 5 juin 2002

Du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international:

Steven Goodison, agent de politique commerciale, Direction des droits de douane et de l'accès aux marchés, ministère des Affaires étrangères et du Commerce International;

Ray Boomgaardt, conseiller spécial, Direction du droit commercial, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Du ministère des Finances:

Guillaume Cliche, agent des relations internationales, Recours commerciaux et relations commerciales générales.